



FRAPNA AIN 2015

Atlas de la Biodiversité Communale

Artemare

Bilan 2015



Table des matières

TABLE DES MATIERES.....	2
LA FRAPNA AIN.....	4
1 LA DEMARCHE ABC.....	5
1.1 PRESENTATION GENERALE	5
1.2 L'ABC A ARTEMARE	5
2 SYNTHÈSE DE LA CONNAISSANCE BIBLIOGRAPHIQUE.....	6
2.1 ESPACES A ENJEUX DE BIODIVERSITE IDENTIFIES.....	7
2.1.1 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistiques et Floristiques	7
2.1.2 Zonage de protection : l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	10
2.1.3 Zonage Natura 2000	11
2.1.4 Inventaire départemental des zones humides	11
2.1.5 Inventaire des pelouses sèches de l'Ain (CEN, 2013).....	12
2.2 DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES	13
2.2.1 Flore	13
2.2.1 Faune	14
3 CARACTERISATION DU PATRIMOINE NATUREL COMMUNAL.....	18
3.1 OCCUPATION DU SOL	18
3.1.1 Milieux forestiers.....	18
3.1.2 Milieux ouverts.....	22
3.1.3 Milieux humides.....	25
3.2 SYNTHESE DES HABITATS	28
3.2.1 Inventaires 2015.....	28
3.2.2 Travail préparatoire à la cartographie des habitats naturels	28
3.3 FLORE	30
3.3.1 Inventaires 2015.....	30
3.3.2 Synthèse des données	30
3.3.3 Espèces remarquables.....	31
3.3.4 Espèces exotiques envahissantes.....	35
3.4 FAUNE	38
3.5 CORRIDORS	38
4 ANALYSE DE LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE ET PERSPECTIVES 2016	40
4.1 EVALUATION DE LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE.....	40
4.2 PERSPECTIVES 2016	41
4.3 ENJEUX DE BIODIVERSITE A ARTEMARE	41
5 ANIMATION DE LA DEMARCHE ET IMPLICATION DES HABITANTS	42

5.1	ACTIONS A DESTINATION DES HABITANTS.....	42
5.2	LIVRET GRAND PUBLIC	43
5.3	VISIBILITE DANS LES MEDIAS	44
5.4	PERSPECTIVES 2016-2017	45
6	ANIMATION DE LA DEMARCHE ET IMPLICATION DES HABITANTS	46
	CONCLUSION	46
	ANNEXES	47

La FRAPNA Ain

La FRAPNA Ain est une association de type loi 1901, d'intérêt général, à caractère non lucratif qui regroupe des associations adhérentes ou fédérées et des membres individuels. Affiliée à l'Union Régionale FRAPNA et à France Nature Environnement, elle a pour objet la préservation du patrimoine naturel. Depuis plus de 40 ans, la FRAPNA milite et agit pour :

- La défense et la protection des écosystèmes ;
- La sauvegarde de l'environnement naturel et urbain, des milieux naturels, de la faune et de la flore du département de l'Ain ;
- La lutte contre les pollutions de toutes sortes (air, eau, bruit, déchets, radioactivité...).

Le travail qu'elle effectue (éducation à la nature et à l'environnement, animation territoriale, inventaires biodiversité, veille, actions de prévention, d'animation, de conseil, de formation, actions militantes, etc..) est un travail d'équipe entre personnes salariées, bénévoles, stagiaires... La Frapna La FRAPNA Ain est gérée par un **Conseil d'Administration** composé de membres bénévoles dont la Présidente est Lucile Hanouz. Le **Conseil d'administration** est composé de :

Collège individuel :

BACHASSON Bernard
BOUVIER Christophe
BUCHER Denis
DAUJAT Baptiste : Vice-Président
LAURENT Pierre-Maurice : secrétaire adjoint
MICHELOT Marc
MONNET Christine
PEGARD Antoine : Secrétaire
SAURA-LACOUR Régine
VERNE Bernard
VERNUS Emmanuel : Trésorier

Collège Associations :

ARROT Manuela : vice-présidente - Amis de la Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura (ARN HCJ)
CHOLET Jérémie - Association pour la Connaissance de la Nature Jurassienne (ACNJ)
HANOUIZ Lucile (présidente) - ECHENE'VERT
La Roche Fendue
PHILIPPE Jean-Claude - Comité Départemental de Randonnées Pédestre (CDRP)

Une équipe **d'une dizaine de salarié-es** est chargée de la mise en œuvre du projet associatif.

L'équipe salariée est composée de :

- Olivier COFFIN, Chargé de communication, Vie associative
- Sophie COUDEVILLE, Comptable
- Maxime FLAMAND, Juriste
- Bénédicte GRÉA, Chargée de mission Éducation à l'Environnement
- Stéphane GARDIEN, Chargée de mission Biodiversité
- Florie JOHANNOT, Coordinatrice du pôle Veille et Expertise Ecologique
- Maxime JOUVE, Chargé de mission Éducation à l'Environnement
- Magali MINALDI, Chargée de mission Éducation à l'Environnement
- Yann PAULET, Chargée de mission Biodiversité
 - Eric PALLANDRE, Directeur

Et une **équipe de bénévoles adhérents, naturalistes...** qui accompagnent la FRAPNA dans tous ses projets.



1 La démarche ABC

1.1 Présentation générale

L'Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) voit le jour officiellement en 2010 suite à l'expérimentation réussie de certaines communes et à la proposition de France Nature Environnement. Il se base sur le concept du « mieux connaître pour mieux préserver » ainsi que sur l'appropriation de la biodiversité des communes par leurs habitants. Depuis plusieurs années, la FRAPNA accompagne des communes en réalisant des diagnostics de la faune, de la flore et des milieux naturels sur leur territoire, afin de favoriser la prise en compte des enjeux biodiversité lors des prises de décision. En octobre 2014, la mairie d'Artemare contacte la FRAPNA pour l'informer de son intérêt pour le projet.

La réalisation de l'ABC s'étalera sur 4 ans, pour laisser le temps aux acteurs locaux de s'approprier la démarche et de s'y impliquer, et pour permettre de passer du diagnostic au plan d'actions.

Par ailleurs, en parallèle des inventaires naturalistes réalisés par des spécialistes, l'ABC se veut participatif, s'appuyant notamment sur les programmes de sciences participatives existants pour impliquer les habitants.

1.2 L'ABC à Artemare

Petit historique ...

- Novembre 2014 : Réunion et délibération du Conseil Municipal concernant l'engagement de la commune dans la démarche ABC.
- 19 février 2015 : réunion publique de présentation des grandes lignes du projet et discussions autour de la biodiversité et de sa perception.
- été 2015 : début des inventaires faune et flore, collecte des informations bibliographiques sur la biodiversité de la commune
- 29 août 2015 : sortie nature avec les habitants d'Artemare
- 1^{er} décembre 2015 : réunion des référents ABC (Ambérieu, Artemare, FRAPNA)

Financements

- Fonds de Dotation pour la Biodiversité : 5000€ (l'intérêt de la mise en place de l'ABC à Artemare est reconnu)
- Conseil Régional : 525€ (financement d'une action propre au développement des sciences participatives sur le territoire de la commune).
- Conseil Départemental de l'Ain : 2555€ en 2015
- Commune d'Artemare : 4000€

2 Synthèse de la connaissance bibliographique

Les sources des données bibliographiques pour le projet ABC d'Artemare sont détaillées dans le tableau ci-dessous

Sujet	Source	Auteur	Type de document	Année	Précision géographique
Paysage	CARMEN DREAL Rhône-Alpes, INPN	DREAL Rhône-Alpes	Cartes interactives ZNIEFF	2014	communale, intercommunale
Flore	Pôle d'Informations Flore-Habitats	Région et DREAL Rhône-Alpes	Base de données Xcel	2014	communale
Flore	Pôle d'Informations Flore-Habitats	Région et DREAL Rhône-Alpes	Données cartographiques (shapefile)	2007 à 2011	coordonnées GPS
Flore	Base de données CBNA	Conservatoire Botanique National Alpin	Base de données Xcel		communale
Faune	Liste Rouge des Vertébrés en Rhône Alpes	LPO Ain / Thiersant M.P. & Deliry C. (coord.)	Document pdf	2008	régionale
Faune	Faune-ain	LPO Ain	Nombre d'espèces par groupes	2015	communale
Faune - odonates	Base de données	Groupe SYMPETRUM	Base de données Xcel	2013	coordonnées GPS
Faune - odonates	Liste Rouge des Odonates en Rhône-Alpes	Groupe SYMPETRUM	Document pdf	2014	régionale
Faune-orthoptères	Listes Rouge nationale des Orthoptères	Eric SARDET & Bernard DEFAUT (coord.)	Document pdf	2004	nationale

2.1 Espaces à enjeux de biodiversité identifiés

2.1.1 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistiques et Floristiques

Le territoire d'Artemare est concerné par quatre Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique remarquables (cf. carte ci-dessous):

– Deux ZNIEFF de type I qui sont,

La « Cascade du Séran (FR 820030662) » (13.76 ha): *A l'est du Bugey s'étend le vaste synclinal du Valromey qui présente une unité géographique remarquable : il est constitué par le bassin du Séran flanqué de deux chaînes dépassant chacune 1000 m d'altitude, la forêt de Cormaranche à l'ouest et le Grand Colombier à l'est. Le climat, abrité des régimes océaniques, est ouvert aux influences méridionales. Les falaises abruptes entourant de part et d'autre la cascade du Séran abritent un couple de Faucon pèlerin. Détenteur du record de vitesse en piqué, le Faucon pèlerin fond sur sa proie à la vitesse vertigineuse de 270 km/h! Perché du haut de sa falaise, il surveille pigeons, corneilles, passereaux et autres. Rare et menacé, il a bien failli disparaître, notamment à cause de pesticides comme le DDT (aujourd'hui interdit), qui provoquaient sa stérilité.*

(Source : fiche ZNIEFF, <http://inpn.mnhn.fr/zone/znief/820030662>)

Les « Marais de Lavours (FR 820031205) » (1710.59 ha) : *Lors des dernières glaciations dans la région du Haut-Rhône, les glaciers se retirant ont surcreusé la roche calcaire du chenal séparant le massif jurassien du massif des Alpes. Le secteur de la plaine de Lavours a gardé lui l'aspect d'un lac après le retrait des glaciers même s'il s'est rapidement comblé par les alluvions du Rhône et du Séran et par des dépôts de tourbe. C'est l'un des derniers grands marais continentaux de l'Europe de l'Ouest. Bien qu'il ne soit plus inondé directement par les eaux du Rhône, comme il l'était jusqu'au XIX^{ème} siècle, le marais fait toujours partie intégrante de la plaine alluviale du Rhône et de sa dynamique fluviale. Sa flore est particulièrement riche grâce aux différents milieux naturels qui le composent, liés à la diversité des types de sols et sont fonction de la profondeur de la nappe phréatique. Parmi les nombreuses espèces remarquables, le Liparis de Loesel, qui avait disparu suite à l'abandon des prairies tourbeuses, a réapparu grâce à la reprise du pâturage dans la réserve naturelle. Cette petite orchidée discrète affectionne en effet les milieux à végétation claire qui lui permettent de prendre sa place de pionnière de zones tourbeuses. On peut également remarquer la grande diversité en plantes carnivores : Rossolis à feuilles longues et à feuilles rondes, Grassette commune, trois espèces d'utriculaires. Le marais de Lavours constitue le point de rencontre d'une faune d'origine septentrionale, relique des glaciations, et d'une faune méridionale, remontant du sud par le couloir naturel de la vallée du Rhône. De nombreuses espèces d'amphibiens y vivent. Le Rhône favorise la présence d'espèces typiques des vallées fluviales, les roselières et les cariçaies abritent des espèces des milieux marécageux, et les boisements possèdent un cortège d'espèces forestières. L'avifaune est également remarquable, grâce à des biotopes particuliers comme les prairies humides, les roselières et la végétation des lisières qui accueillent des espèces devenues rares. Le marais de Lavours est aussi une halte migratoire pour de nombreux oiseaux. Il est, en effet, situé sur le couloir de migration rhodanien, qui va du Lac Léman à la Méditerranée. (Source : Fiche ZNIEFF, <http://inpn.mnhn.fr/zone/znief/820031205>)*

- Deux ZNIEFF de type II qui sont,

Le « Valromey (FR 820030722) » (9731.61 ha) : *Le Valromey constitue une micro-région bien individualisée au sein du Bugey, par sa topographie tout d'abord (celle d'un ample synclinal évasé entre deux chaînons du Jura méridional), par son orientation ensuite, largement ouverte aux influences méridionales. Il constitue un ensemble naturel original marqué par un paysage rural très bocager et encore diversifié, cloisonné par un réseau de zones rocheuses et de pelouses sèches encore cohérent. Il est compartimenté par un système de vallons parcouru de ruisseaux alimentés par un important réseau karstique. De part et d'autre du val, les grands massifs forestiers présentent un intérêt ornithologique certain avec leur cortège d'espèces montagnardes et diverses stations botaniques. Enfin, les secteurs rocheux et falaises fermant le Valromey au sud, en surplomb sur le bassin de Belley et la vallée du Rhône, sont connus pour leurs « colonies méridionales » peuplées de nombreuses espèces végétales et animales d'affinités méditerranéennes, parvenant ici en limite septentrionale de leur aire de répartition géographique. Ces traits variés contribuent au maintien de populations significatives d'espèces particulièrement sensibles aux perturbations de leur environnement (leur protection est à ce titre considérée comme un enjeu européen), telles que les chauves-souris, l'Ecrevisse à pattes blanches ou le Sonneur à ventre jaune. Enfin, le secteur abrite un karst de type jurassien. Il est caractérisé par l'abondance des dolines, l'existence de vastes « poljé » dans les synclinaux, la formation de cluses, et le développement de vastes réseaux spéléologiques sub-horizontaux. Le peuplement faunistique du karst jurassien est relativement bien connu.*

L'enveloppe délimitée pour cette ZNIEFF de type II souligne quant à elle la nécessité d'une prise en compte globale de l'unité paysagère formée par le Valromey dans l'objectif d'une conservation de ses espaces naturels les plus prestigieux, et met l'accent sur la sensibilité des espaces karstiques vis à vis des pollutions diffuses. Elle traduit aussi la constatation d'une probable sous-estimation de la valeur biologique de certains secteurs (ruisseaux, etc.) encore insuffisamment prospectés. Parmi les principales fonctionnalités naturelles traduites par le zonage de type II peuvent être citées :

- *celle de bassin versant peu perturbé alimentant des réseaux karstiques, ces derniers abritant des populations d'espèces troglobies remarquables et alimentant des cours d'eau de grande qualité,*
- *de zone de passage, d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces, notamment parmi les chiroptères, les batraciens.*

S'agissant du milieu karstique, la sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive. D'autres critères d'intérêt méritent d'être cités ; ils sont d'ordre paysager (et liés au maintien des espaces agricoles traditionnels), géomorphologique et pédagogique.

(Source : fiche ZNIEFF <http://inpn.mnhn.fr/zone/znief/820030878>)

Le « Bassin de Belley (FR 820031196) » (15551.94 ha) : *Autour de la ville de Belley, ce secteur de basse altitude s'insère à la charnière du Bugey et des massifs subalpins. Il est entouré de chaînons calcaires plissés, géologiquement rattachés au Jura, et assurant la liaison entre ces divers ensembles montagneux. Il possède un riche ensemble de zones humides de toutes tailles (du marais de Lavours aux multiples micro-tourbières). Elles appartiennent en particulier à la catégorie des « bas-marais alcalins ». Il y associe des secteurs agricoles diversifiés et des coteaux rocheux abritant de remarquables « colonies méridionales », formant autant d'avant-postes de la flore méditerranéenne. Le zonage de type II traduit les interactions fortes existant entre ces milieux contrastés, qui s'associent fréquemment en « complexes écologiques » associant par exemple à peu de distance zone humide, falaise et pelouses sèches. Il souligne également la sensibilité de ces espaces, en particulier les zones humides résiduelles, par rapport aux mutations des espaces agricoles et bâtis environnants, ainsi qu'aux pollutions diffuses. Il souligne également plusieurs types de fonctionnalités naturelles majeures :*

- en ce qui concerne les zones humides, celles de nature hydraulique (rôle dans l'expansion naturelle des crues, le ralentissement du ruissellement, le soutien naturel d'étiage, l'auto épuration des eaux) ;

- s'agissant de la protection du patrimoine biologique, celle de zone de passage, d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces, notamment parmi les oiseaux (Gorgebleue à miroir, Bouscarle de Cetti), les chiroptères (Petit Rhinolophe), les poissons (Ombre commun, Lote de rivière), les insectes (très grande richesse en libellules, papillons cuivrés) ou la grande faune (Cerf élaphe).

S'agissant du milieu karstique, la sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive. L'intérêt paysager, géomorphologique, géologique et pédagogique (Source : fiche ZNIEFF <http://inpn.mnhn.fr/zone/znief/820031196>).



2.1.2 Zonage de protection : l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

L'Arrêté de Préfectoral de Protection de Biotopes (APPB), institué par la loi du 10 Juillet 1976 relative à la protection de la nature, est un outil réglementaire qui vise la protection des biotopes¹ subissant une faible pression des activités humaines et abritant des espèces de faune ou flore protégées.

Au nord-ouest d'Artemare se trouve un zonage appartenant à un APPB. L'emprise totale de cet APPB couvre une superficie de 11565 ha répartis sur plusieurs communes proches du Bas Bugéy (Chavornay, Belmont-Luthézieu, Béon,...etc.) et beaucoup d'autres communes de l'Ain ayant des milieux rupestres sur leur territoire. Établi le 4 décembre 2002, il est relatif à la protection des oiseaux rupestres (Faucon pèlerin, Hirondelle de rochers, Circaète Jean-le-Blanc, Tichodrome échelette ...etc.). Le périmètre concernant Artemare s'étend également sur le territoire de Belmont-Luthézieu.



¹ Aires géographiques délimitées et caractérisées par un ensemble de conditions particulières (climatiques, géologiques, hydrologiques...) permettant la vie d'une ou plusieurs espèces.

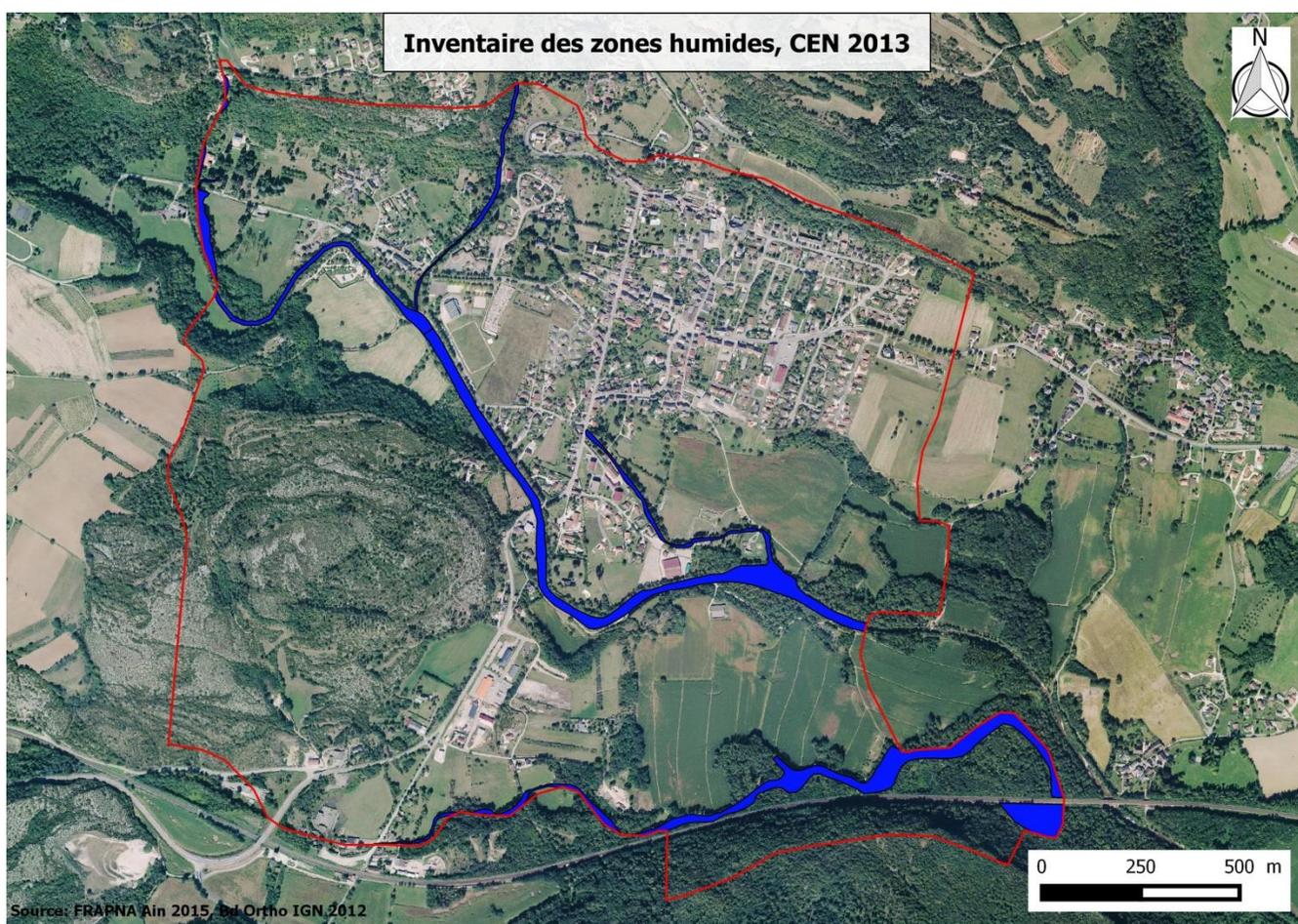
2.1.3 Zonage Natura 2000

Il n'existe pas de site Natura 2000 sur le territoire d'Artemare. Le plus proche se trouve à 5 kilomètres de la pointe sud-est de la commune. Il s'agit du site du Marais de Lavours qui bénéficie également du statut de Réserve Naturelle Nationale.

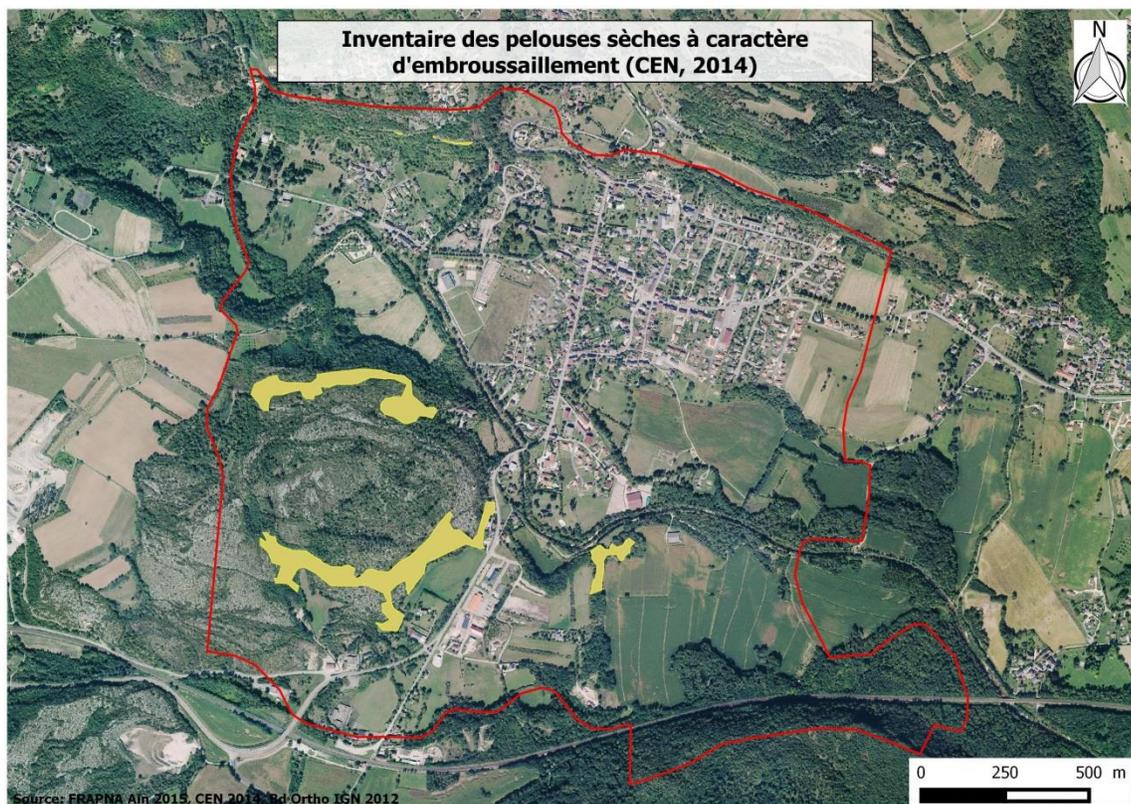
2.1.4 Inventaire départemental des zones humides

Financé par le Conseil Général de l'Ain, l'inventaire des zones humides du territoire de l'Ain a été mené par le CEN Rhône-Alpes et finalisé en 2013. Il comprend le territoire d'Artemare (cf. carte ci-dessus) et entre dans la composition de la trame bleue.

D'après cet inventaire, la commune d'Artemare est uniquement concernée par des zones humides linéaires liées au réseau hydrographique traversant le territoire de la commune. Plusieurs cours d'eau sont identifiés. Ce sont tous des affluents du Sérán : le Groin, la rivière d'Yon, le ruisseau de l'Eau Morte.



2.1.5 Inventaire des pelouses sèches de l'Ain (CEN, 2013)



Composées d'herbes basses se développant sur des sols peu épais et assez pauvres, les pelouses sèches constituent un patrimoine naturel remarquable pour la biodiversité et les paysages et une ressource locale pour le pastoralisme, la chasse, l'apiculture et le tourisme. Elles font partie de notre histoire, de notre patrimoine commun, et méritent d'être pleinement prises en compte dans les projets de territoire.

Afin d'améliorer la connaissance, la préservation et la gestion des pelouses sèches, un travail d'identification de ces milieux a été conduit sur le département de l'Ain à partir de 2013. Mené par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), cet inventaire est porté par le Département de l'Ain et la Région Rhône-Alpes, avec l'appui d'un comité départemental. Un point d'étape a été présenté aux acteurs des territoires le 3 décembre 2014 lors d'une réunion consacrée au Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles de l'Ain. Ceux-ci doivent désormais faire part de leurs retours, afin de finaliser l'inventaire fin 2015 (Source : CEN Rhône-Alpes, <http://www.cen-rhonealpes.fr/inventaire-des-prairies-seches-de-lain/>).

2.2 Données bibliographiques

2.2.1 Flore

Les données connues de la flore de la commune d'Artemare ont été récupérées via plusieurs sources.

Pôle d'Informations Flore Habitats de Rhône-Alpes (PIFH) : après adhésion de la FRAPNA auprès du PIFH, il a été possible de récupérer les données floristiques géoréférencées connues sur la commune. Le PIFH rassemble des données du CBNA mais aussi de bureaux d'études, Syndicats de rivières et d'associations partenaires. Les données ont été récupérées en format tableur (.xls) et en format cartographique (.shp).

Nombre de taxons : 145

Période : de 1889 à 2013

Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) : la liste de la flore de la commune d'Artemare a été récupérée via le site internet du CBNA. Cette liste a été établie au format tableur (.xls).

Nombre de taxons : 102

Période inconnue

Quelques espèces de cette liste n'apparaissent pas dans celle récupérée via le Pôle d'Information Flore Habitats (PIFH). Un croisement des données a donc été nécessaire pour déterminer la liste générale des espèces connues sur la commune

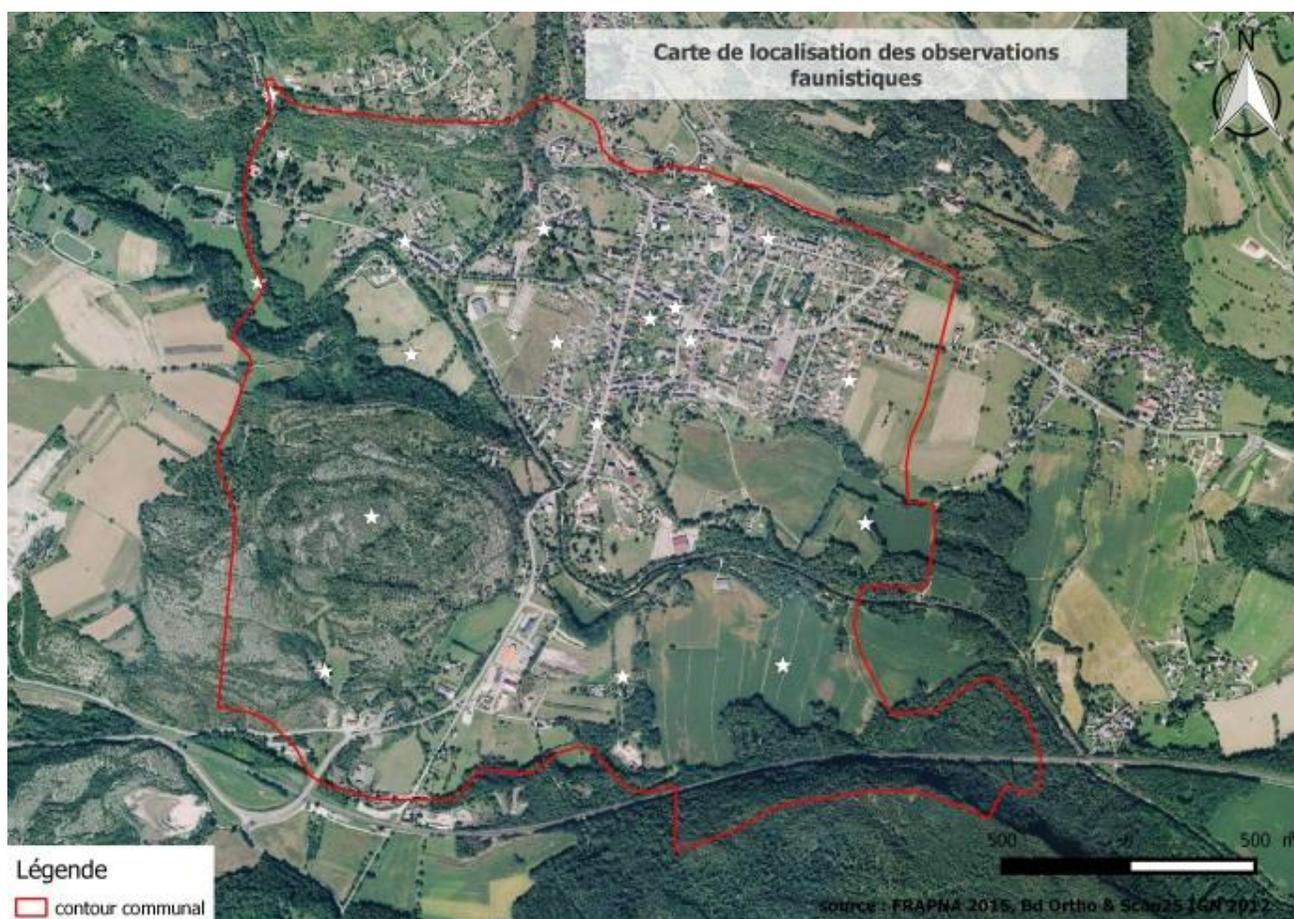
Au total, la compilation des données indique **168 espèces connues sur Artemare**. Parmi elles, on compte **8 espèces dites remarquables²**.

Catégorie	Abréviation	Nombre de taxons total (Compilation données PIFH/CBNA)
Menace Rhône-Alpes (cotation IUCN)		
Régionalement éteint	RE	-
Gravement menacé d'extinction	CR	-
Menacé d'extinction	EN	4
Vulnérable	VU	-
Quasi-menacé	NT	2
Insuffisamment documenté	DD	2
Autres statuts		
Espèces déterminantes ZNIEFF et complémentaire		2
Protection nationale		2
Protection régionale		1

² Sont considérées comme remarquables les espèces menacées d'après la *Liste Rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes* (CBNA, 2012 réactualisé en 2014), les espèces ZNIEFF en zone continentale, les espèces protégées au niveau national, régional et/ou départemental, ainsi que les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat Faune/Flore.

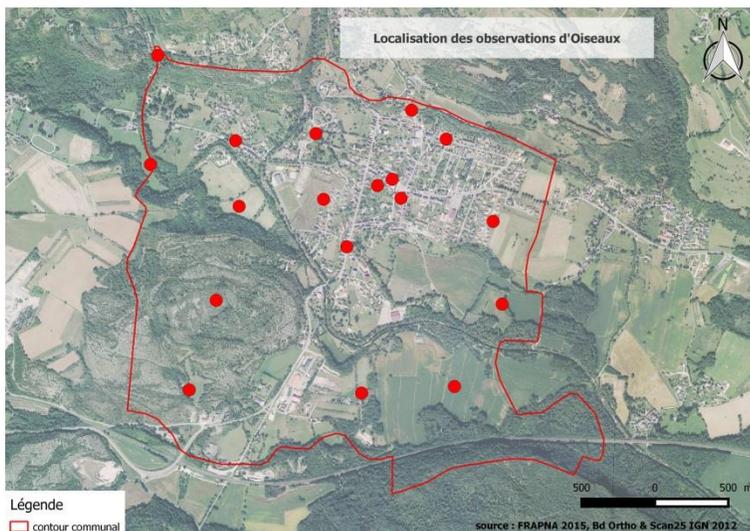
2.2.1 Faune

Les données connues concernant la faune d'Artemare proviennent de la base de données Faune-Ain gérée par la LPO Ain. La liste de biodiversité communale est consultable par l'utilisateur (http://www.faune-ain.org/index.php?m_id=300). Elle ne donne cependant que la liste d'espèces par groupe (Mammifères, Oiseaux, etc.) et la dernière année d'observation. **La transmission des données complètes fait l'objet d'une convention entre la LPO Ain et la FRAPNA Ain.** Une fois extraites sous forme de tables (.xls), ces données sont exploitées et, lorsque le nombre d'observations est significatif, des cartes de localisation des observations sont réalisées afin d'appréhender la répartition spatiale de ces informations faunistiques. Les données concernant les Odonates (Libellules) ont fait l'objet d'une convention d'échange de données entre l'association Groupe Sympetrum et la FRAPNA Ain en 2015. Les données transmises dans le cadre de l'ABC sont au format tableur (.xls).



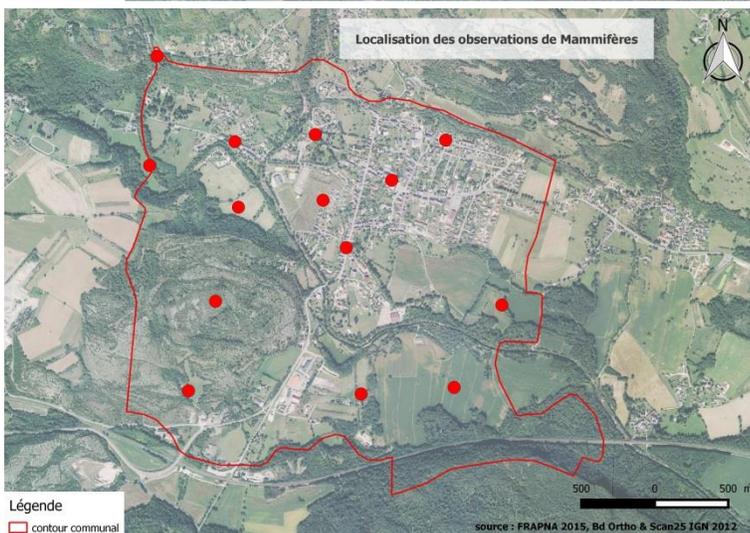
Oiseaux

La synthèse des données communales nous signale **74 espèces d'oiseaux** connues sur Artemare ; 54 de ces espèces sont nicheuse ou considérées comme telles, les autres sont migratrices ou hivernantes sur la commune. Certaines sont citées dans la Liste Rouge régionale. C'est par exemple le cas du Petit-duc scops (nicheur possible) noté *en grave danger*, mais aussi du Torcol fourmilier considéré comme *vulnérable*.



Mammifères

19 espèces de Mammifères dont 8 espèces de chauve-souris sont connues sur la commune. Les données sont assez récentes. A noter que 4 espèces de chauve-souris sont citées sur la Liste Rouge des Vertébrés de Rhône-Alpes. Le tableau ci-dessous précise les statuts des espèces de chauve-souris présentes sur la commune.



Nom espèce	Nom Commun	ListeRouge RhôneAlpes	Protection France	ListeRouge France	Directive UE	ListeRouge Monde	Dernière observation sur la commune
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	LC	oui	LC	IV	LC	2009
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	NT	oui	LC	IV	LC	2009
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	oui	NT	IV	LC	2009
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	DD	oui	NT	IV	LC	2009
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Khul	LC	oui	LC	IV	LC	2009
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	LC	oui	LC	IV	LC	2009
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	CR-EN	oui	NT	II, IV	LC	2009
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	EN-VU	oui	LC	II,IV	LC	2009

Liste Rouge Rhône-Alpes :

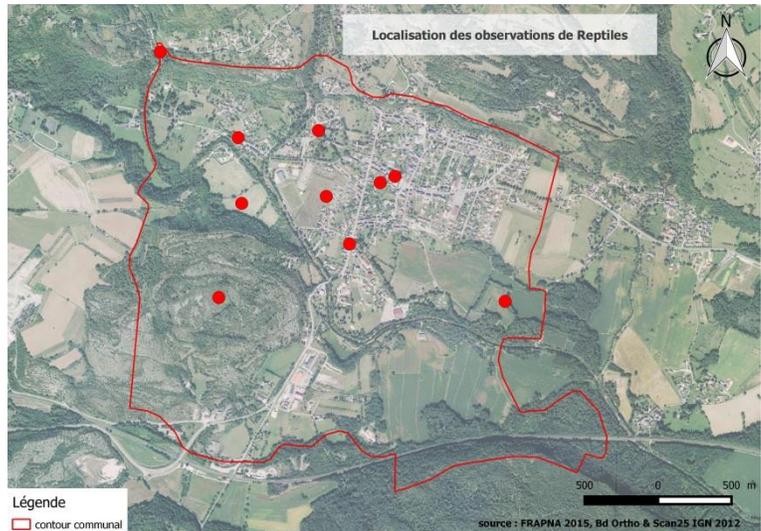
CR : en grave danger
 EN : en danger
 VU : vulnérable
 NT : quasi menacé
 LC : préoccupation mineure
 DD : données insuffisantes)

Directive UE :

II : annexe II (Habitats)
 IV : annexe IV (Espèces)

Reptiles

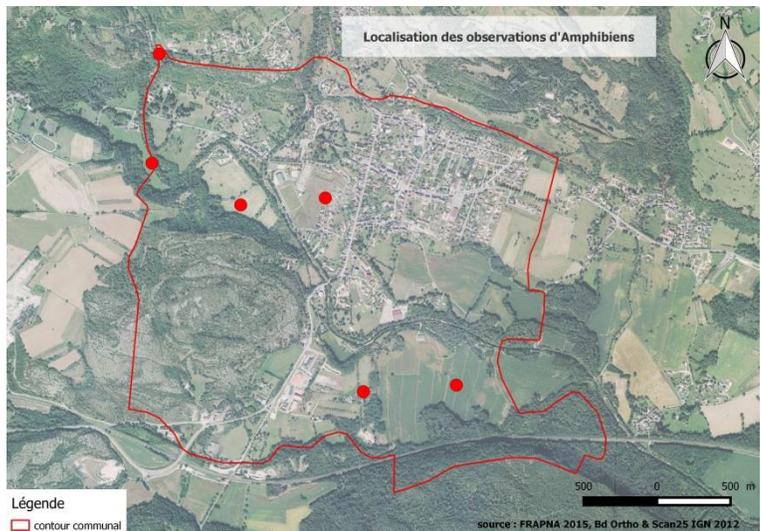
5 espèces de Reptiles sont connues sur le territoire communal. Aucune n'est citée au sein de la Liste Rouge des Vertébrés de Rhône-Alpes.



Nom français	Nom scientifique	Dernière année d'observation
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	2009
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	2009
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	2015
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	2014
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	2009

Amphibiens :

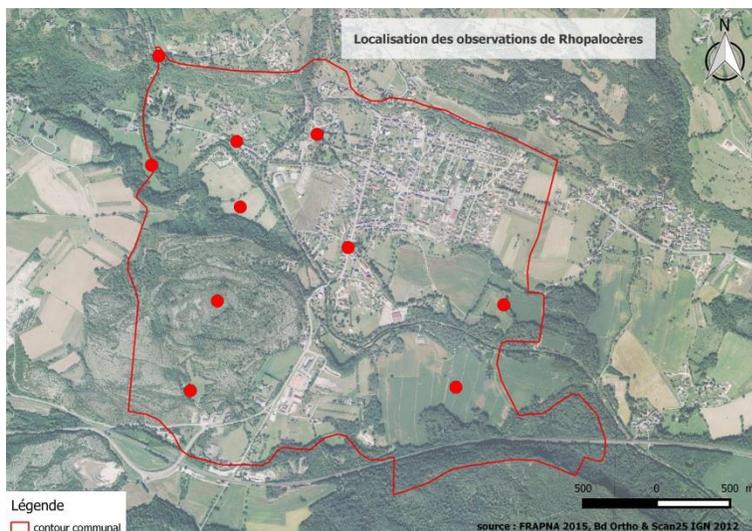
5 espèces sont connues sur Artemare. Le Sonneur ventre jaune, qui en fait partie, est cité comme *en danger* selon la Liste Rouge des Vertébrés de Rhône-Alpes. Trois autres espèces, la Salamandre tachetée, l'Alyte accoucheur et le Crapaud commun, **sont cités dans la Liste Rouge des Vertébrés de Rhône-Alpes (2008)** en tant que *quasi-menacés*.



Nom français	Nom scientifique	Liste Rouge Rhône-Alpes	Dernière année d'observation
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	NT	2014
Crapaud commun ou épineux	<i>Bufo bufo/spinosus</i>	NT	2015
Grenouille rousse indéterminée	<i>Rana sp.</i>		2014
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	NT	2010
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	EN	2014

Rhopalocères (Papillons de jour) :

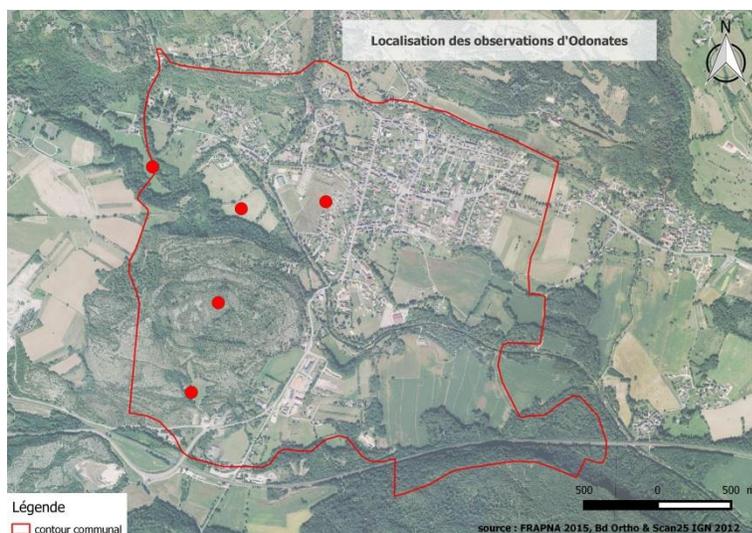
43 espèces de ce groupe sont citées sur la commune. L'une d'entre elles bénéficie d'un statut *quasi-menacé* sur la Liste Rouge Rhône-Alpes : il s'agit du Grand Nègre des bois (*Minois dryas*).



Odonates :

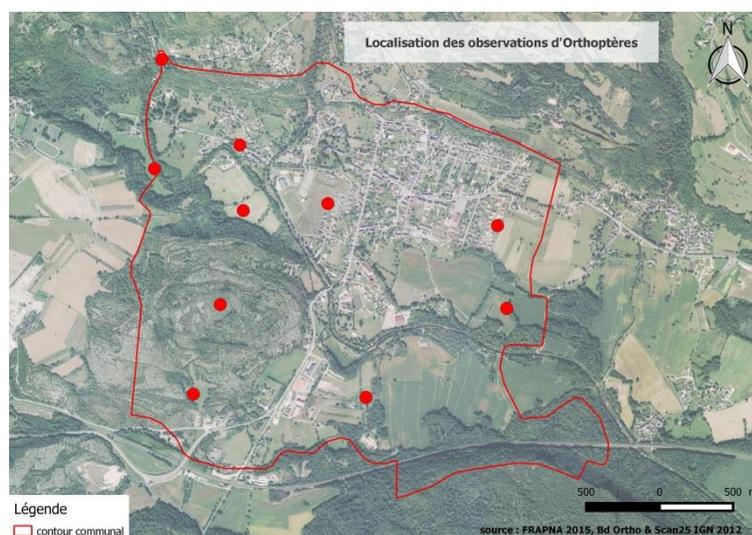
Seules 2 espèces d'Odonates sont connues sur la commune. On notera qu'aucune de ces espèces n'est inscrite sur les Listes rouge et orange des Odonates en Rhône-Alpes. Ces deux espèces peuvent être localement assez abondantes.

Nom scientifique	Nom français	Dernière année d'observation
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	2014
<i>Sympecma fusca</i>	Brunette hivernale	2014



Orthoptères (Criquets, Grillons et Sauterelles) : 28

espèces sont citées sur la commune, qui se trouve en domaine alpin pour la Liste Rouge nationale des Orthoptères. La Decticelle carroyée (*Platycleis tessellata*) est notée *proche de l'extinction* en domaine alpin. L'Aïolope automnale (*Aiolopus strepens*) est considérée comme *menacée*, à *surveiller* en domaine alpin.



3 Caractérisation du patrimoine naturel communal

3.1 Occupation du sol

3.1.1 Milieux forestiers

Les forêts et bois ont tous un point commun : la présence d'une strate arborée marquée, qui les distingue des prairies par exemple. Il n'y a pourtant pas une forêt mais bien plusieurs types de forêts. Leur morphologie et leur composition sont variables selon les conditions locales de sol, de climat, d'exposition, ainsi que l'histoire du site et sa gestion actuelle. Toutes ces forêts n'ont pas le même intérêt naturaliste. Les plantes présentes ne sont pas les mêmes, et la richesse globale est également variable. La gestion sylvicole, en particulier, a une grande influence. La présence quasi-systématique du robinier, par ex., est dommageable pour la biodiversité forestière de la commune.

La commune d'Artemare est riche en boisements mais ceux-ci ne sont pas très étendus, discontinus et souvent situés à proximité des cours d'eau. Les deux principaux sont :

- la forêt s'étendant de part de d'autre du ruisseau de l'Eau Morte, dans le prolongement de la forêt de Menave (commune de Ceyzérieu).
- le boisement du lieu-dit de *Cerveyrieu*, coincé entre les cours du Séran et du Groin
- le massif du Fierloz présente aussi des boisements lâches.

Espèces caractéristiques des milieux forestiers :



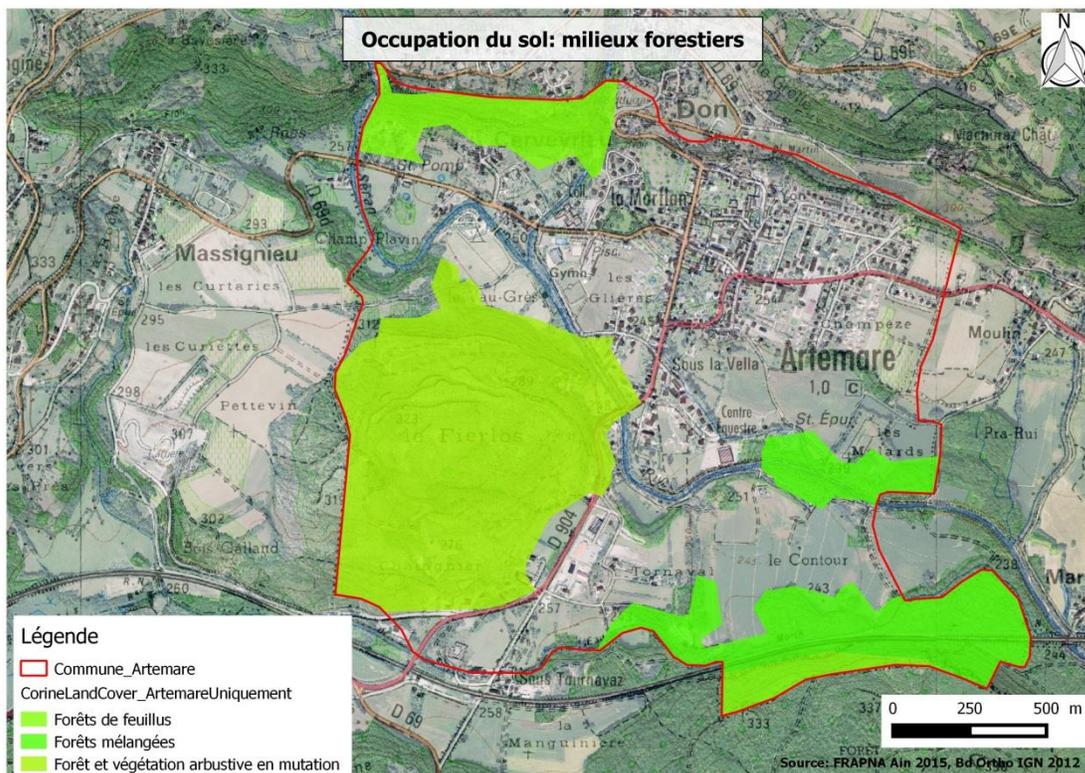
Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) : Arbre de 10 à 25 m de haut, de forme ronde, ample et claire. Son tronc est court et tortueux. Les Rameaux de l'année sont pubescents (poilus) et grisâtres puis bruns, luisants et souples. C'est un arbre à feuilles caduques parfois *marcescentes*, c'est-à-dire qu'elles peuvent rester mortes sur l'arbre et se font pousser par les nouvelles feuilles au printemps. Cet arbre est très présent sur le massif du Fierloz où il trouve son bonheur pour se développer (milieux secs, sols calcaires).



Pic épeichette (*Dendrocopos minor*) : Ce pic est bien plus petit que le Pic épeiche puisqu'il fait la taille d'un moineau...La calotte rouge du mâle permet de la distinguer de la femelle. Comme c'est le cas pour les autres pics, la langue du Pic épeichette est effilée, très longue, visqueuse. Après avoir foré le bois, il l'introduit et y attrape insectes et larves. L'épeichette fréquente les boisements et bosquets de feuillus, les parcs, jardins et vergers, mais il évite les massifs de conifères. Il affectionne aussi les bords

des cours d'eau où il trouve des bois tendres (peuplier, saule et aulne) faciles à forer.

Cartographie :



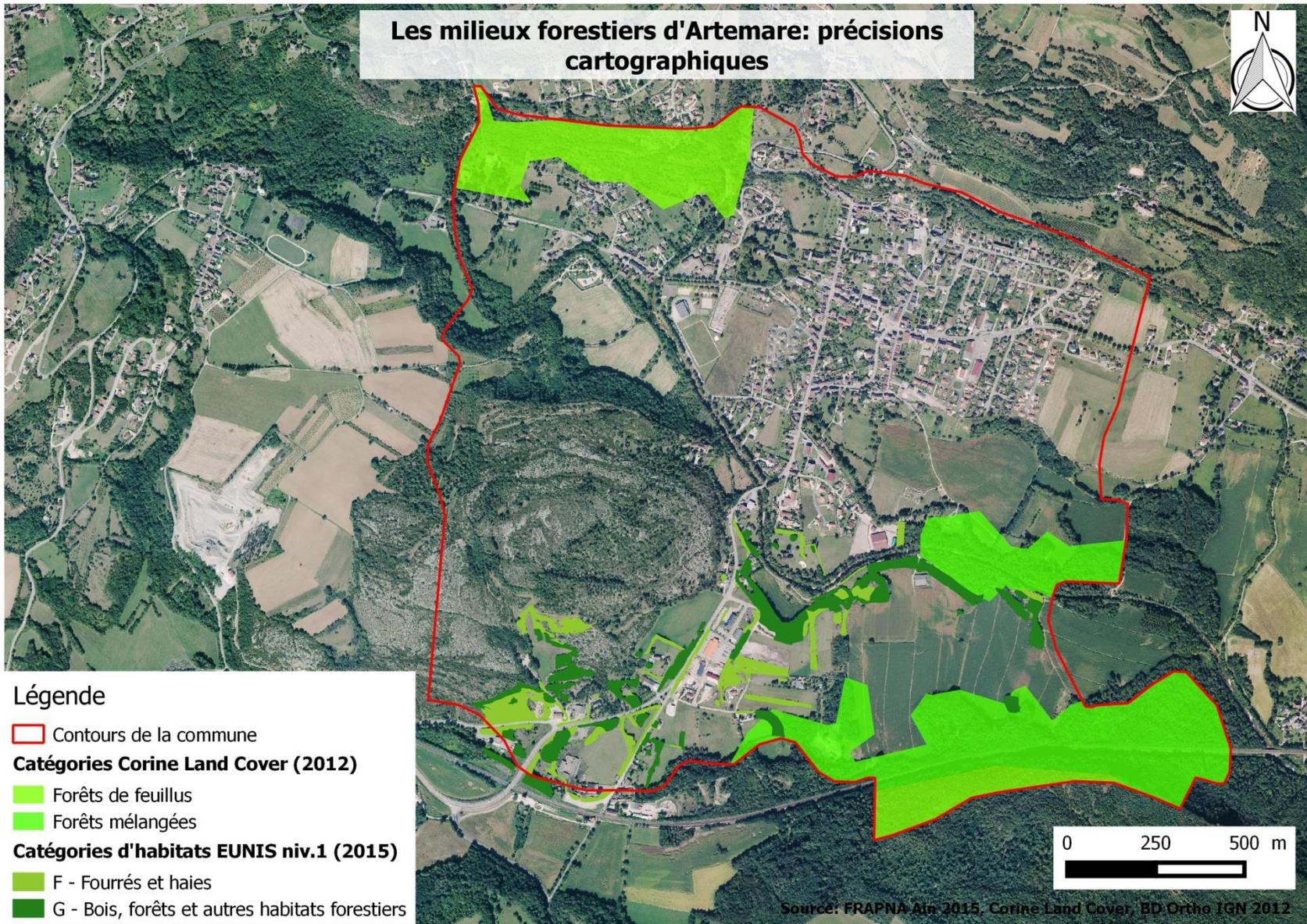
La carte ci-dessus a été obtenue grâce à la cartographie de l'occupation du sol selon le programme européen CORINE LAND COVER (CLC) de 2012. La base de données CLC permet de distinguer différents type de forêts sur la commune mais les zonages restent approximatifs et comprennent parfois des zones de milieux ouverts.

CLC classe l'occupation du sol du massif du Fierloz en tant que "Forêts et végétations arbustives en mutation". Cette interprétation est très généraliste et ne parvient pas à décrire la morphologie générale des végétations de ce massif. Le plan de gestion écologique du Fierloz (Ecosphère, 2013) établit la présence de deux habitats que sont la Chênaie pubescente et la pinède à Pin sylvestre et Pin noir. La surface cumulée occupée par ces habitats forestiers approche les 10% de la surface totale du massif. Le reste de la végétation étant constitué de fourrés et de pelouses sèches en évolution. Ces végétations ne peuvent pas véritablement être considérées comme appartenant aux milieux forestiers. **La cartographie ci-contre ne devrait donc pas inclure le massif du Fierloz dans les milieux forestiers.** Cependant, il faut garder à l'esprit qu'à terme et si aucune gestion n'y est appliquée, les végétations évolueront vers un stade forestier.

Ailleurs sur la commune, et notamment au sud, on trouve un maillage de boisements, de fourrés et de haies. Ils n'apparaissent pas sur la carte ci-contre car ils n'ont pas été pris en compte par le programme CLC. Ces milieux sont intimement liés aux boisements de taille plus importante et contribuent à leur fonctionnalité écologique. Ils sont donc considérés comme milieux boisés.

Perspectives de travail

La cartographie de l'occupation du sol a été précisée en 2015 (cf. page suivante). Plusieurs secteurs boisés qui n'apparaissaient pas dans la cartographie CLC (le long du cours du Séran par exemple) ont été ajoutés. De par leurs caractéristiques (largeur, présence de différentes strates de végétation, etc.) et leur position à proximité des boisements, les haies et les fourrés peuvent constituer des habitats forestiers. Leur cartographie basée sur des inventaires de terrain doit être poursuivie en 2016. Ces éléments du paysage abritent une faune et une flore particulières, parfois remarquables.



3.1.2 Milieux ouverts

Description :

Les milieux ouverts comprennent les milieux agro-pastoraux (grandes cultures, prairies,...etc.) ainsi que les milieux rupestres (les falaises, affleurements rocheux,...etc.). Les milieux agro-pastoraux concernent les espaces exploités par l'homme afin d'en tirer des productions végétales ou animales. **Ces milieux sont indispensables pour de nombreuses espèces** (reproduction, nourriture, repos). Ils présentent toutefois un intérêt variable pour la flore et la faune selon les modes d'exploitation.

Les prairies de fauche ou de pâtures n'attireront pas les mêmes espèces que les cultures de céréales. Ces dernières seront plus ou moins accueillantes selon les pratiques, extensives ou intensives, concernant le labour, les intrants, les traitements, ...etc.

A Artemare, les milieux ouverts sont variés. Dans une grande moitié est de la commune, à proximité du cours du Séran, la plaine offre un paysage de **grandes cultures**. Ces cultures sont limitées au nord par l'urbanisation et des terrains pavillonnaires. Au nord-ouest, on trouve également un paysage agricole, présentant cependant un caractère plus bocager.

Sur les contreforts du Fierloz, au sud-ouest de la commune, on trouve des zones de **pelouses sèches** à différents stades de fermeture par les boisements. Ces espaces historiquement créés et utilisés à des fins de pâturage, sont des espaces riches d'une biodiversité particulière tant en faune qu'en flore. Sous l'égide du Conseil Général, les pelouses sèches à caractère d'embroussaillage ont fait l'objet d'un inventaire départemental mené par le CEN. Il a été envoyé aux communes pour consultation. On trouve aussi des milieux rupestres, affleurements de roches sans végétation

Espèces caractéristiques des milieux ouverts :



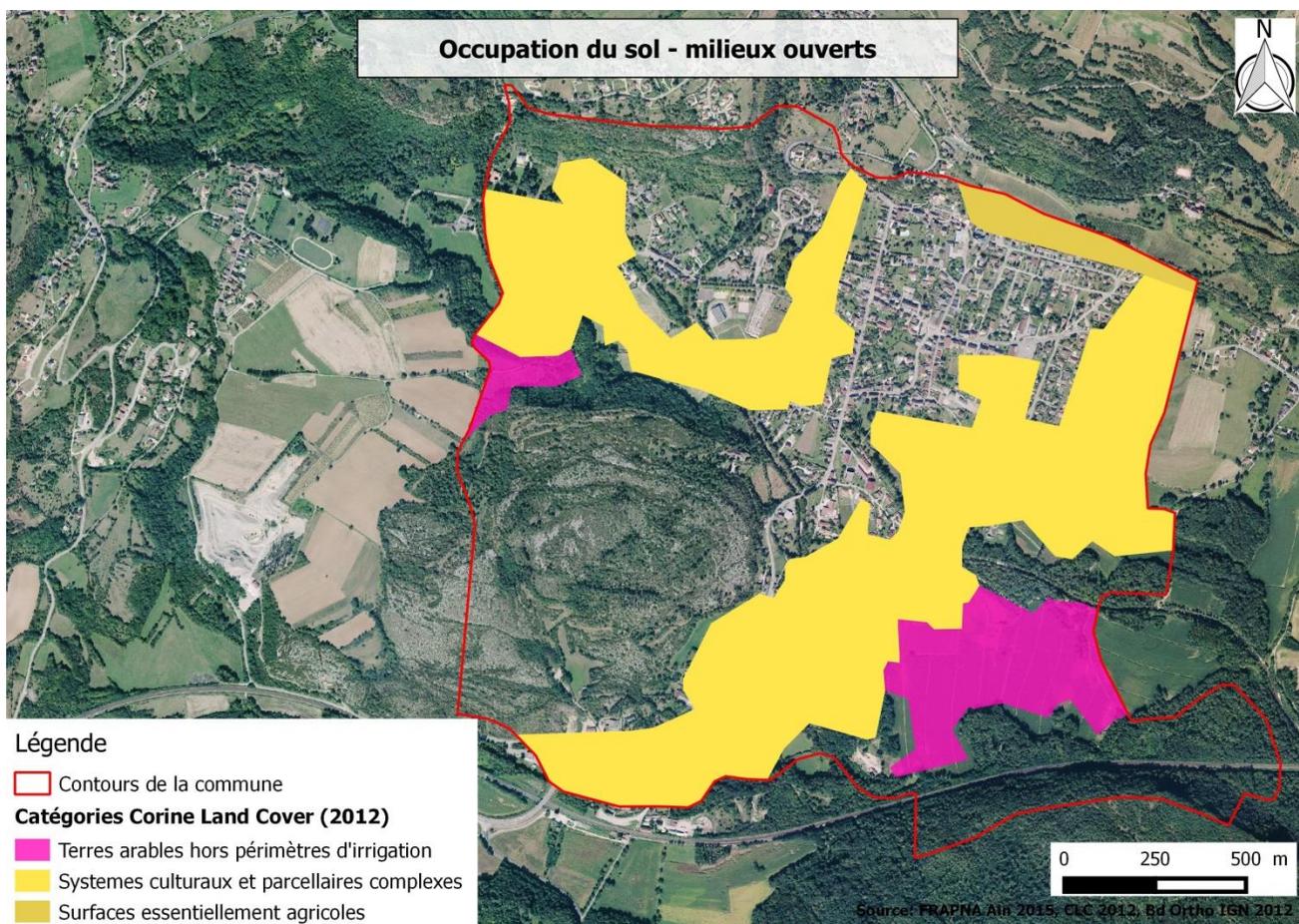
Circaète Jean-Le-Blanc (*Circaetus gallicus*) : Cet aigle peut être confondu avec la Buse variable par les yeux non-entraînés. Son envergure pourtant plus importante donne au Circaète une allure massive en vol. Il fréquente les zones ouvertes, les milieux secs mais aussi les milieux arbustifs, où les broussailles alternent avec des pierriers ou des pelouses sèches. Le Circaète Jean-L-Blanc se nourrit principalement de reptiles (serpents lézards). Leur abondance nombreuse conditionne sa présence.



Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*) : Cette orchidée se reconnaît facilement à ses fleurs nombreuses, regroupées en hampe florale pouvant atteindre 80 cm de haut, et surtout à la forme de celles-ci : la partie inférieure de la fleur se prolonge en une langue démesurément longue. Cet orchis est également caractérisé par l'odeur de... bouc qu'il dégage.

L'orchis bouc fait partie du cortège des orchidées xéro-thermophiles, c'est à dire qui aiment la chaleur et les endroits secs. Equipées pour se satisfaire de peu de nutriments, grâce à une symbiose avec un champignon, elles sont tout à fait adaptées aux prairies « pauvres », dont elles sont les joyaux. A l'inverse, elles disparaissent en cas d'enrichissement du milieu (par évolution naturelle vers la forêt ou en cas d'amendements).

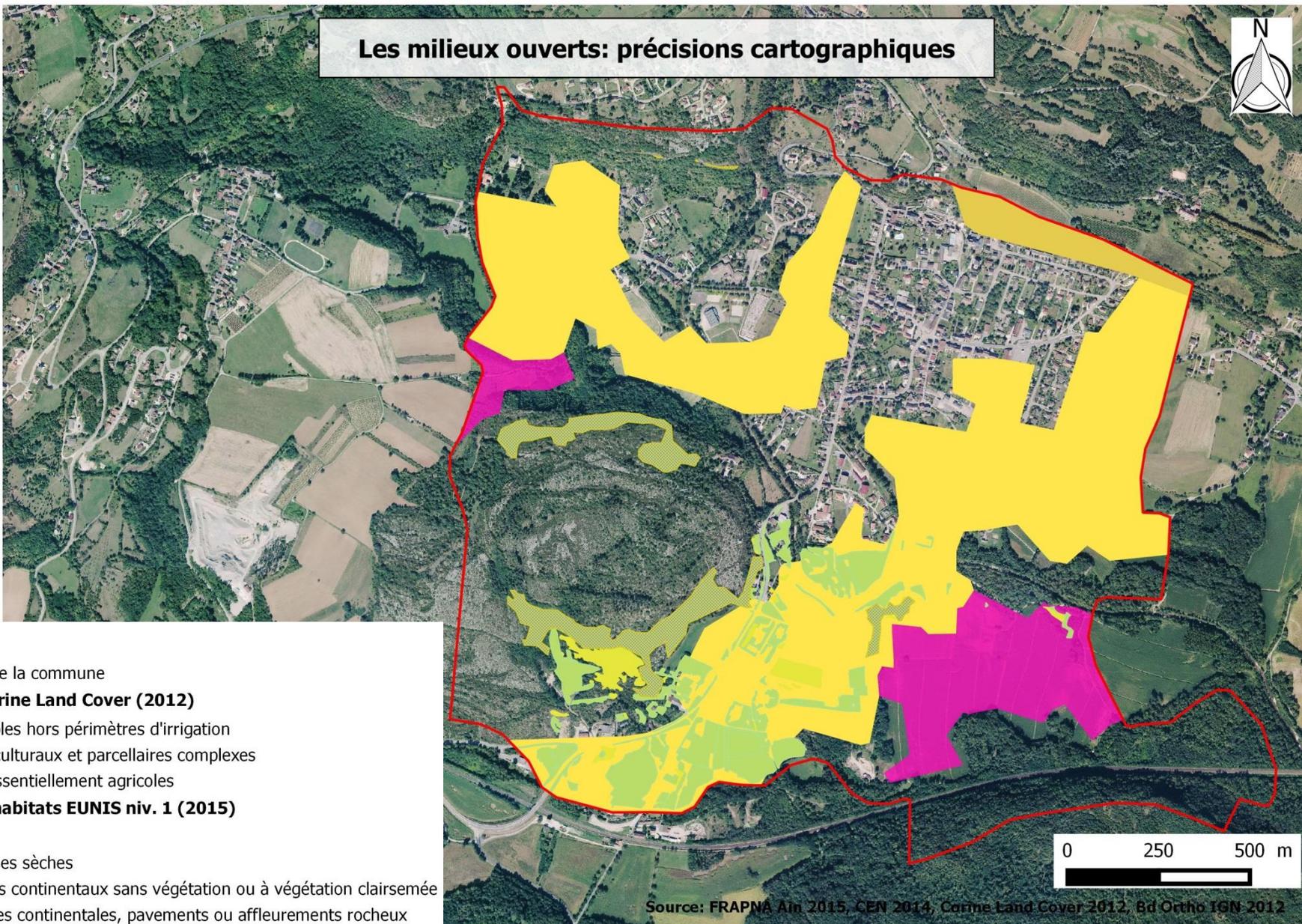
Cartographie :



La base de données Corine Land Cover (CLC) permet de distinguer différents type de milieux ouverts sur la commune : grandes cultures, prairies et systèmes mixtes prairies/cultures. On voit assez bien que cette représentation reste imprécise et incomplète. Tous les milieux ouverts de la commune ne sont pas inclus dans la cartographie et les intitulés des catégories sont parfois flous. Ainsi, beaucoup des milieux ouverts d'Artemare sont classés en "Systèmes culturaux complexes et parcellaires complexes". Les pelouses sèches que l'on trouve sur le Fierloz ou à proximité de la cascade du Sérans ne sont incluses dans aucune catégorie.

Le travail d'interprétation de photographies aériennes effectué en 2015 a amené des précisions à la carte ci-dessus : habitats au niveau 1 ou au niveau 2 de la classification EUNIS, pelouses sèches (CEN 2014). Ces ajouts se superposent au CLC, mais l'objectif final de l'Atlas est de se passer de celui-ci, avec une cartographie aussi complète que possible des habitats naturels (EUNIS niv. 2). La carte suivante présente donc un état d'avancement de la cartographie des milieux ouverts.

Les milieux ouverts: précisions cartographiques



Légende

Contours de la commune

Catégories Corine Land Cover (2012)

- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Systemes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles

Catégories d'habitats EUNIS niv. 1 (2015)

- E - Prairies
- E1 - Pelouses sèches
- H - Habitats continentaux sans végétation ou à végétation clairsemée
- H3 - Falaises continentales, pavements ou affleurements rocheux
- Habitats agricoles, horticoles ou d'ombrages régulièrement cultivés

Source: FRAPNA Ain 2015, CEN 2014, Corine Land Cover 2012, Bd Ortho IGN 2012

Perspectives de travail :

L'analyse des photographies aériennes a permis de débiter une cartographie des grandes catégories d'habitats des milieux ouverts, selon la classification EUNIS (niveau 1). Certains habitats ont cependant pu être déterminés au niveau 2 (pelouses sèches, falaises continentales) mais ce seront bien les inventaires de terrain 2016 qui permettront de poursuivre ce travail de précision. Les milieux ouverts sont encore assez peu décrits à Artemare, ils comprennent tout de même des **espaces à fort potentiel d'accueil de biodiversité (cf. 4.2) et menacés à moyen et long terme par l'extension de l'urbanisation sur la commune ou l'abandon des pratiques pastorales.**

3.1.3 Milieux humides

Description

Les zones humides ont subi un fort déclin depuis le 18^{ème} siècle en France. Ces espaces sont pourtant **utiles pour l'Homme et ses activités** : l'eau qui y transite y est épurée, les crues s'y étalent, ce qui réduit leurs impacts sur le reste du territoire. Les zones humides peuvent avoir un rôle de soutien d'étiage et de recharge de nappe. Elles sont aussi des milieux patrimoniaux où une biodiversité particulière se développe. Le maintien du fonctionnement des zones humides est souvent assuré par le pâturage extensif, parfois de races rustiques.

Les politiques européennes et nationales ont depuis quelques années identifié l'importance des zones humides dans la vie et le développement des territoires. Elles sont aujourd'hui protégées.

Espèces caractéristiques des milieux humides :



Petit Mars changeant (*Aptura ilia*) : Ce beau papillon peut être rencontré sous deux formes, l'une avec des taches blanches sur les ailes, l'autre avec des taches fauves. Le mâle, quant à lui, arbore de beaux reflets bleu-violacés. Ce festival de couleurs est à l'origine de son nom. On voit plus facilement les mâles que les femelles, car elles quittent peu les hauteurs des arbres.

En effet, contrairement à la grande majorité des papillons de jour qui affectionnent les milieux ouverts, chauds et ensoleillés, le petit mars changeant fréquente les forêts riveraines. Mais les mâles, en mouvement perpétuel, peuvent se rencontrer dans d'autres milieux, au gré de leurs pérégrinations. La chenille se développe sur des arbres des bords d'eau (peupliers, saules, voire aulne). C'est d'ailleurs sous forme de chenille que le petit mars changeant passe l'hiver, à l'abri sous une feuille. Typique des forêts riveraines, dont beaucoup ont disparu, ce papillon est patrimonial : il peut contribuer, en tant qu'espèce « complémentaire », à la définition d'une ZNIEFF.



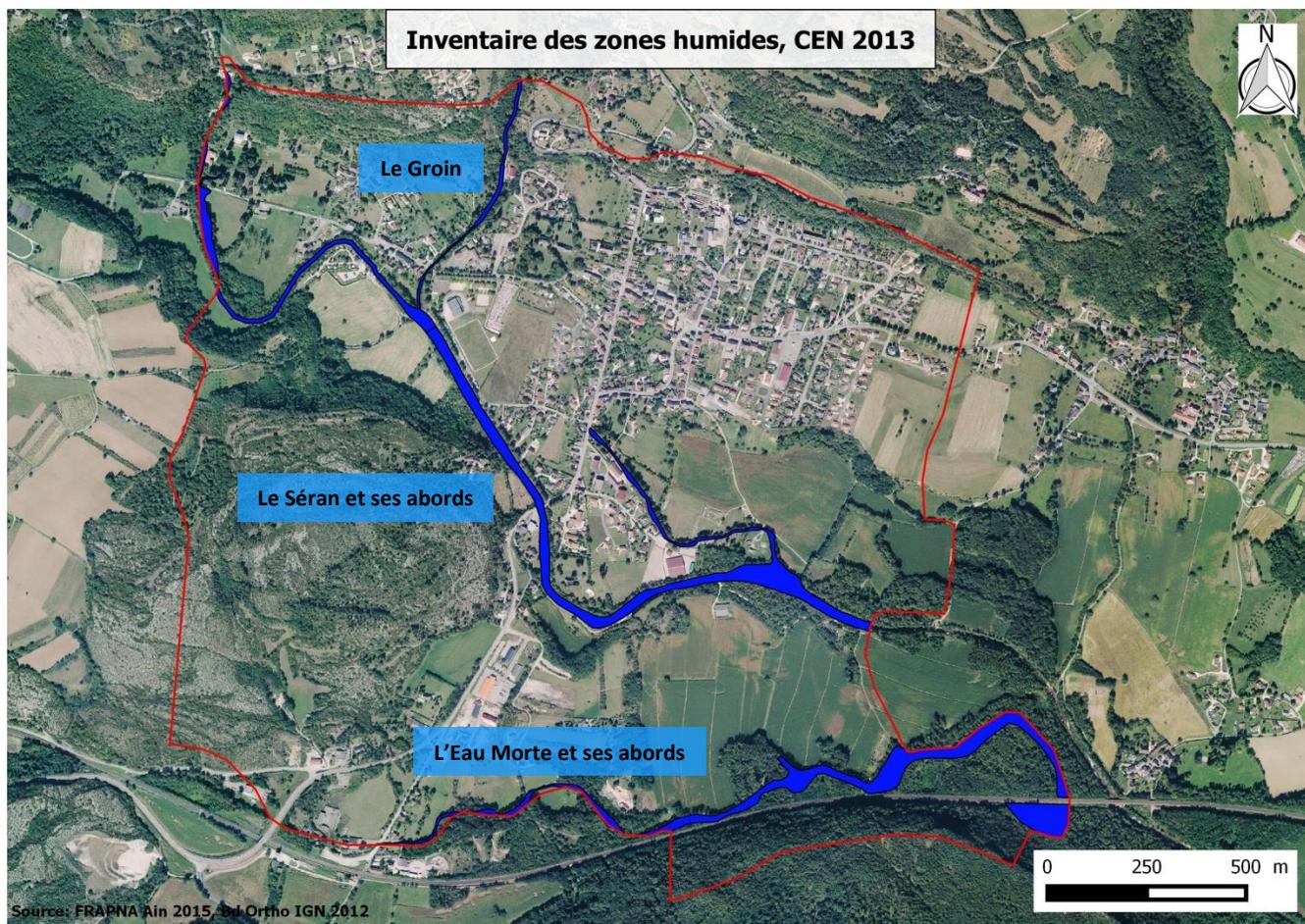
Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) : Spécialiste des bois marécageux et des bords de cours d'eau, l'aulne produit des fruits en forme de petites pommes de pin (bien que ne faisant pas partie des conifères) qui flottent parfaitement, ce qui leur permet d'être dispersés par l'eau. L'aulne fait partie des végétaux typiques des ripisylves, qui, outre leur fonction d'épuration, maintiennent les berges en limitant l'érosion. Leurs racines fournissent également des refuges pour les poissons. Également appelé « verne », l'aulne a donné son nom à de nombreux lieux-dits. Les hameaux

et sites nommés « Vernay » sont, ou étaient, assurément des zones humides...

Cartographie

Artemare a plusieurs zones humides sur son territoire :

- **le Séran** traverse la commune d'ouest en est. Depuis le centre équestre jusqu'à sa sortie de la commune, le cours d'eau ainsi que ses berges appartiennent à la ZNIEFF de type 1 "Marais de Lavours". Le Séran fait l'objet d'un contrat de rivière 2014-2018 animé par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Séran (SMBVS). Ce contrat prévoit notamment des restaurations de berges et des aménagements afin de reconquérir la qualité des milieux mais aussi de l'eau à l'échelle du bassin versant du Séran. La qualité morphologie du cours d'eau avait par exemple été notée comme "fortement dégradée" en 2014.
- le **Groin** et la **rivière d'Yon** sont deux affluents du Séran qui coulent du Nord vers le Sud. Le Groin (également appelé l'Arvière) a creusé dans le calcaire une profonde gorge. La rivière d'Yon, d'origine karstique est remarquable par la température constante de ses eaux. Cependant son cours traverse la partie urbanisée de la commune et est le plus souvent souterrain et busé.
- le **ruisseau de l'Eau Morte** est un affluent du Séran. Il coule à l'extrémité sud de la commune et rejoint le Séran sur la commune voisine de Talissieu. On trouve sur ses rives des forêts alluviales, comme aux abords du Séran plus au nord



Les données présentées ci-dessus proviennent de l'inventaire départemental des zones humides effectué par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN, 2013). Elles sont surtout réparties autour des cours d'eau de la commune (cours d'eau, berges et forêts alluviales). Cet inventaire ne révèle aucune zone humide ponctuelle sur la commune. **Aucune précision n'a pu être apportée par l'analyse des photographies aériennes.**

Perspectives de travail :

L'inventaire du CEN ne fait apparaître aucune zone humide ponctuelle sur la commune. Il est possible que les inventaires de terrain 2016 permettent de localiser des mares qui viendront préciser la cartographie des zones humides sur la commune mais aussi la connaissance de la biodiversité sur le territoire communal.

3.2 Synthèse des habitats

Le travail d'identification et de cartographie des habitats a été initié durant l'été 2015.

L'identification des habitats se base sur la classification européenne EUNIS.

3.2.1 Inventaires 2015

La FRAPNA a effectué plusieurs relevés sur la commune. Les données sont en cours d'analyse et seront intégrées dans le rapport 2016.

Dates de passage

24/04/15 : Roch MERMIN, stagiaire Flore/Habitats FRAPNA Ain

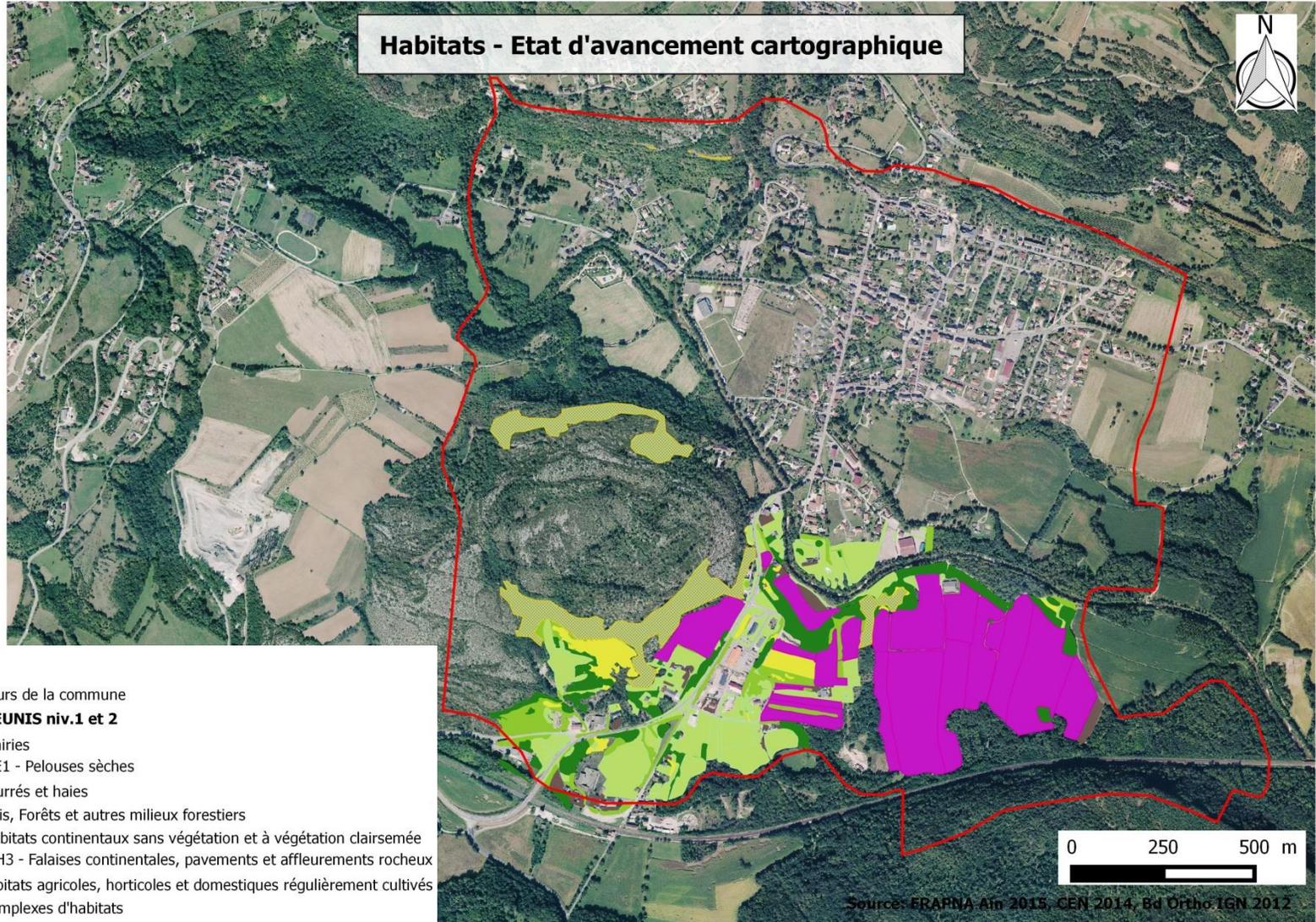
27 et 28/04/15 : Roch MERMIN, stagiaire Flore/Habitats FRAPNA Ain

3.2.2 Travail préparatoire à la cartographie des habitats naturels

En 2015, un travail cartographique de photo-interprétation et quelques inventaires de terrain ont permis de débiter la cartographie des habitats naturels d'Artemare. Etant donné les facilités de photo-interprétation, l'accessibilité de ces milieux mais aussi leur richesse potentielle en biodiversité, l'accent a été mis sur les milieux ouverts et les fourrés et haies. Ce sont 6 grandes catégories d'habitats qui ont été identifiées selon le premier niveau de la typologie Eunis. L'identification des habitats sera affinée en 2016-2017.

Code EUNIS Niv. 1	Code EUNIS Niv. 2	Intitulé
E	-	Prairies ; Terrains dominés par des espèces non graminoides, des mousses ou des lichens
	<i>E1</i>	<i>Pelouses sèches</i>
F	-	Landes, fourrés et toundras
G	-	Bois, forêts et autres habitats boisés
H	-	Habitats continentaux sans végétation ou à végétation clairsemée
	<i>H3</i>	<i>Falaises continentales, pavements et affleurements rocheux</i>
I	-	Habitats agricoles, horticoles et domestiques régulièrement ou récemment cultivés
X	-	Complexes d'habitats

La cartographie couvre une large partie sud de la commune. Elle n'est à ce jour pas exhaustive et sera complétée et précisée.



3.3 Flore

3.3.1 Inventaires 2015

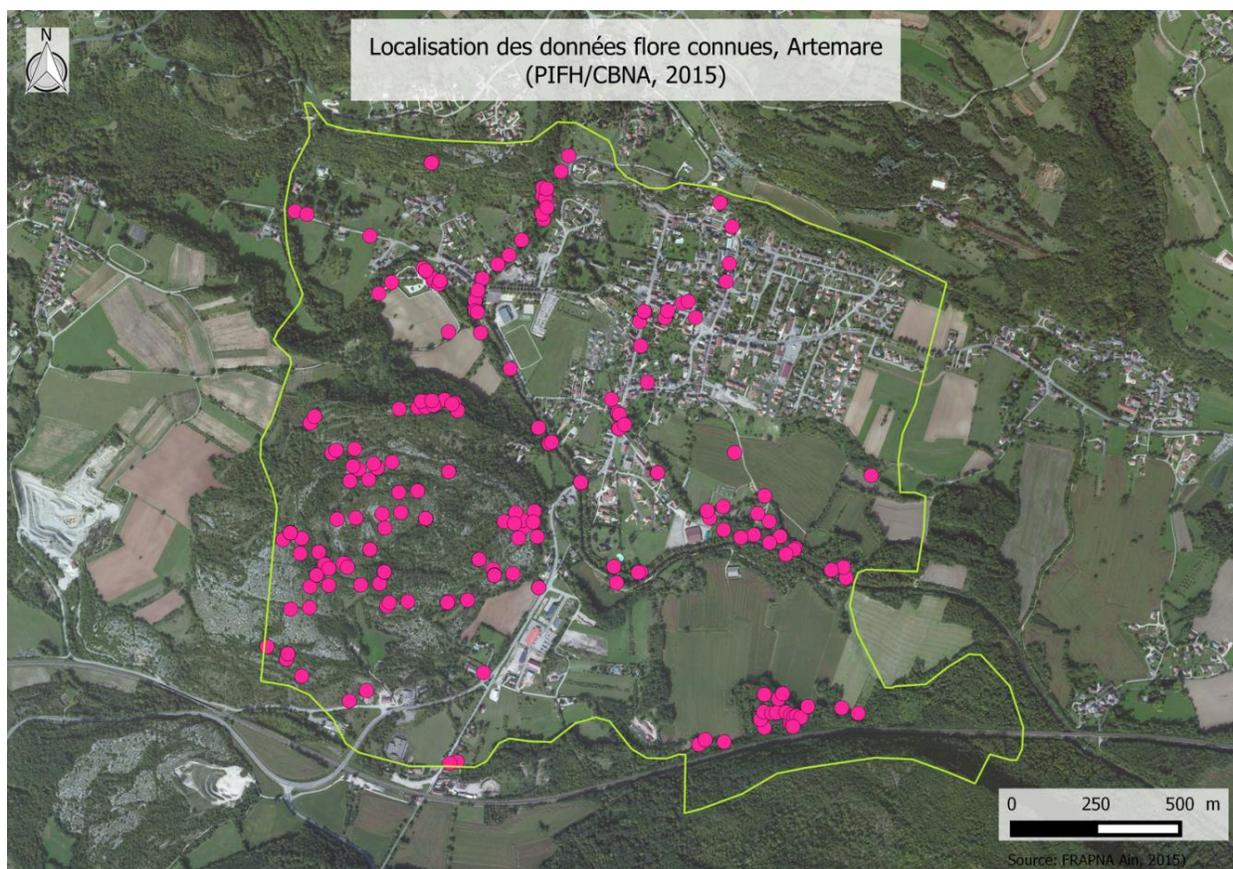
La flore a fait l'objet de 2 sorties de prospection en 2015. Les données sont actuellement en cours d'analyse et seront intégrées dans la bilan de 2016. Les inventaires floristiques seront poursuivis en 2016 et en 2017 afin de confirmer la présence d'espèces mais aussi afin de compléter la liste issue de l'analyse des données bibliographiques.

Les données disponibles à ce jour proviennent donc essentiellement de l'analyse bibliographique des données connues sur la commune.

3.3.2 Synthèse des données

La synthèse présentée ici comprend uniquement les données bibliographiques. A ce jour, **on recense 168 taxons floristiques sur la commune. Parmi elles, on distingue 8 espèces remarquables.**

La carte ci-dessous présente la localisation des données bibliographiques sur la commune. On observe qu'une large partie ouest de la commune est correctement prospectée, notamment le massif du Fierloz ainsi que les bords des cours d'eau.



3.3.3 Espèces remarquables

Certaines espèces connues ou découvertes sur la commune bénéficient de statuts de protection, de menace ou peuvent être déterminantes ZNIEFF. Ces espèces sont appelées espèces remarquables.

- **2 espèces sont protégées nationalement** : L'Aster amelle (*Aster amellus*) et Gagée des champs (*Gagea villosa*).
- **1 espèce est protégée régionalement** : l'Ail joli (*Alium coloratum*)
- **4 espèces sont considérées comme menacées d'extinction, 2 espèces comme quasi-menacées** (Liste Rouge de la flore vasculaire de Rhône Alpes)
- **1 espèce est déterminante de ZNIEFF**. Les critères des 3 autres espèces déterminantes ZNIEFF (DC) seront évalués lors de la phase de terrain de 2016.

Taxon	Nom français	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Protection Rhône-Alpes	Liste rouge Rhône-Alpes	Statut ZNIEFF	Dernière observation
<i>Allium coloratum</i> Spreng.	Ail joli			Art.1	EN		2007
<i>Asperula tinctoria</i> L.	Aspérule des teinturiers				EN		
<i>Aster amellus</i> L.	Marguerite de la Saint-Michel	Art.1			EN		2009
<i>Epipactis muelleri</i> Godfery	Epipactis de Müller				LC	DC	2009
<i>Erythronium dens-canis</i> L.	Erythron dent-de-chien				NT		2009
<i>Gagea villosa</i> (M.Bieb.) Sweet	Gagée des champs	Art.1			LC	D	2010
<i>Inula hirta</i> L.	Inule hérissée				EN	DC	1935
<i>Minuartia rubra</i> (Scop.) McNeill	Alsine rouge				NT	DC	1999

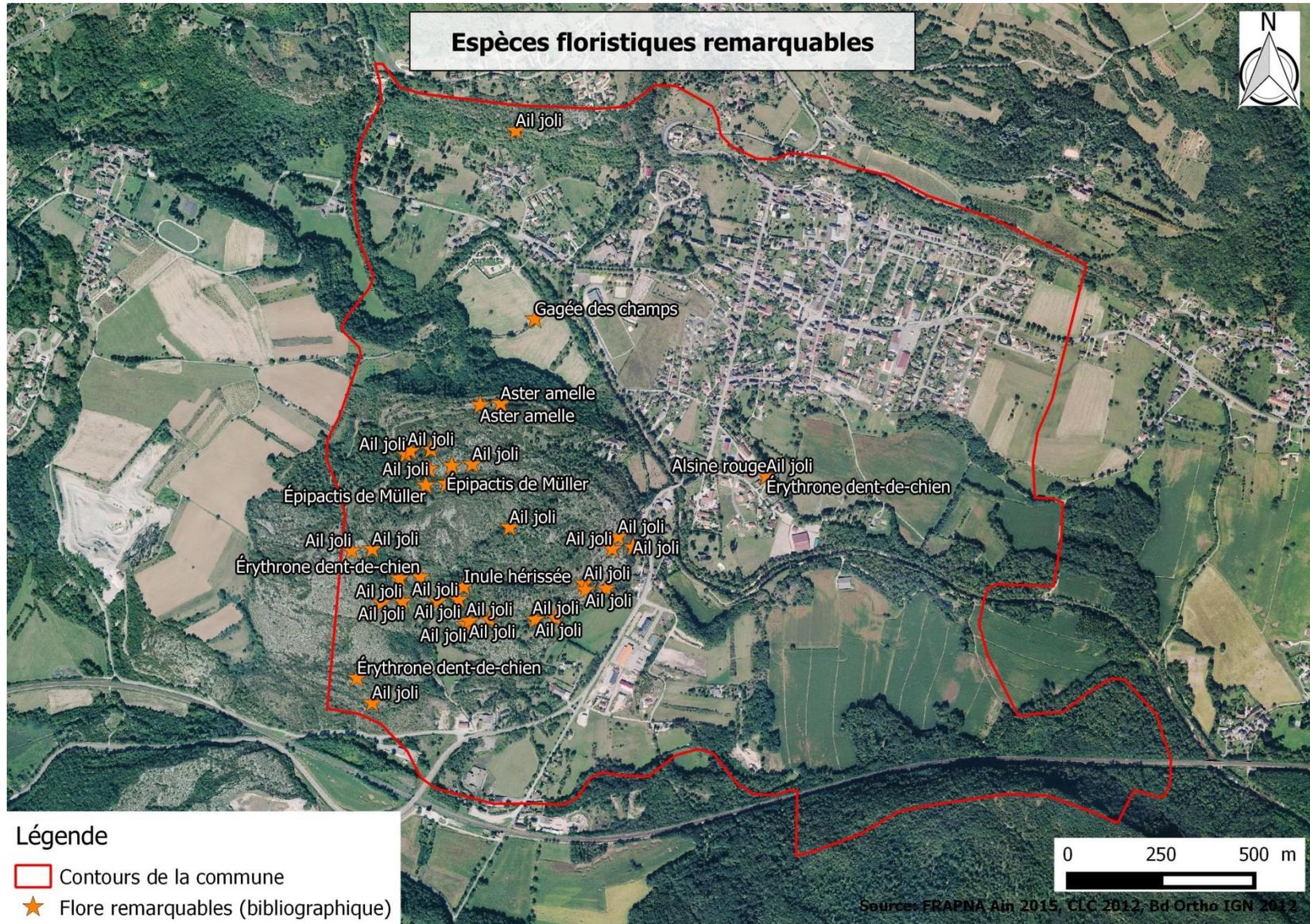
Cotation IUCN :

Ex : éteint à l'état sauvage
 RE : disparu au niveau régional
 CR* : en danger critique, peut-être disparu
 CR : en danger critique d'extinction
 EN : en danger
 VU : vulnérable
 NT : quasi menacé
 LC : préoccupation mineure
 DD : données insuffisantes

Statut ZNIEFF :

D: espèce déterminante ZNIEFF continental
 DC : espèce déterminante ZNIEFF continental avec critères

La carte suivante présente la localisation de la flore remarquable sur la commune (d'après la bibliographie).



L'analyse de ces informations met en avant l'**ancienneté des données**. C'est le cas de l'*Inula hérissée* (*Inula hirta*) non revue depuis 1935. Plus proche de nous, l'*Alsine rouge* (*Minuartia rubra*) n'a plus été observée depuis 26 ans sur le territoire communal. Les autres espèces remarquables n'ont pas non plus été observées sur la commune très récemment puisque les données datent de plus de 5 ans.

Ci-dessous, une description des deux espèces protégées au niveau national ou régional et dont le statut est menacé en Rhône-Alpes.

L'Aster amelle ou Aster de la Saint Michel - *Aster amellus* (Source : fiche ZNIEFF *Aster amellus*, DIREN Rhône-Alpes) :

Espèce eurasiatique à ample répartition, l'Aster amelle est disséminé dans une grande partie de la France où il est signalé principalement dans le nord-est, le sud-est et le centre. Rare dans la région Rhône-Alpes, il est surtout présent dans les départements de l'Ain, de la Haute-Savoie et de la Savoie. Cette espèce n'est présente que dans 19 communes de l'Ain dont Artemare, où elle n'est connue que depuis 1990.



L'Aster amelle se développe dans les lisières forestières, les friches, les prairies à l'abandon et les pré-bois des coteaux chauds et bien exposés, avec une préférence pour les sols calcaires. Il pousse aux étages collinéen et montagnard entre 200 à 950 m d'altitude. Appelée aussi Marguerite de la Saint-Michel (29 septembre), cette plante possède en effet une floraison automnale tardive qui égaye les prairies et les friches desséchées et fanées vers la fin de l'été et en première partie d'automne, soit de la fin août à octobre.

Menaces :

- fermeture spontanée des clairières et prairies sèches par embroussaillage et reboisement naturel
- plantations forestières des clairières,
- urbanisation, élargissement des routes
- culture de la vigne et extension des vignobles dans les zones AOC peuvent mettre en danger certaines populations.

Maintien :

- réouverture de clairières par débroussaillage
- gestion précautionneuse des lisières

L'Ail joli - Allium coloratum (Source : fiche ZNIEFF Allium coloratum, DIREN Rhône-Alpes)

Présent en Europe et en Asie occidentale, on peut le retrouver en France, malgré sa disparition dans le nord, des Ardennes aux Alpes-Maritimes ainsi que dans les Pyrénées. Sa présence en Rhône-Alpes est notamment indiquée dans l'Ain (bassin de Belley, haute-chaîne du Jura, massif du Haut-Bugey, Revermont et gorges de l'Ain), l'Isère (Isle Crémieu et Basses Terres), la Haute-Savoie (chaînon de la montagne des Princes, du Gros Foug et de la montagne de Cessens), la Savoie et aux abords du Rhône en amont de Lyon.

L'ail joli est une espèce dite xérophile, appréciant les milieux secs. Elle pourra ainsi se retrouver dans les prairies sèches, ou dans un lieu aride et sablonneux. De plus, elle sera préférentiellement présente sur les sols calcaires.

Menaces :

- abandon des prairies sèches, embroussaillage
- l'intensification des pratiques agro-pastorales

3.3.4 Espèces exotiques envahissantes

On dénombre pas moins de **12 espèces exotiques envahissantes (EEE)** sur le territoire de la commune :

- L'Erable negundo (*Acer negundo*)
- Le Faux-verniss du Japon (*Ailanthus altissima*)
- Le Buddléia de David (*Buddleja davidii*)
- La Balsamine du Balfouri (*Impatiens balfouri*)
- La Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
- Le Panic capillaire (*Panicum capillare*)
- La Vigne-vierge (*Parthenocissus inserta*)
- Le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)
- La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
- Le Solidage géante (*Solidago gigantea*)
- La Véronique filiforme (*Veronica filiformis*)

Parmi elles, on compte plusieurs espèces liées aux zones humides mais aussi des espèces forestières. La répartition de ces espèces au sein de la commune est large (cf. carte suivante).

Balsamine de l'Himalaya

Cette espèce est très présente sur les berges et à proximité du ruisseau de l'Eau Morte, au sud-ouest de la commune. On la retrouve aussi sur les berges du Séran, en aval de la cascade.

La Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) se développe rapidement grâce à un système de propulsion des graines hors de la gousse à maturité. L'autre facteur de propagation jouant souvent en sa faveur est l'eau. La proximité immédiate des cours d'eau



Balsamine de l'Himalaya
© Roch MERMIN

peut faciliter le transport des graines, tout comme tout ou partie de la plante, et ainsi conduire à la création de nouvelles stations tout le long du cours d'eau.

- ➔ Pour cette espèce, il est préférable de réaliser un arrachage régulier avec un suivi du site, et de vérifier l'évolution de la station, tout comme le reste du cours d'eau.

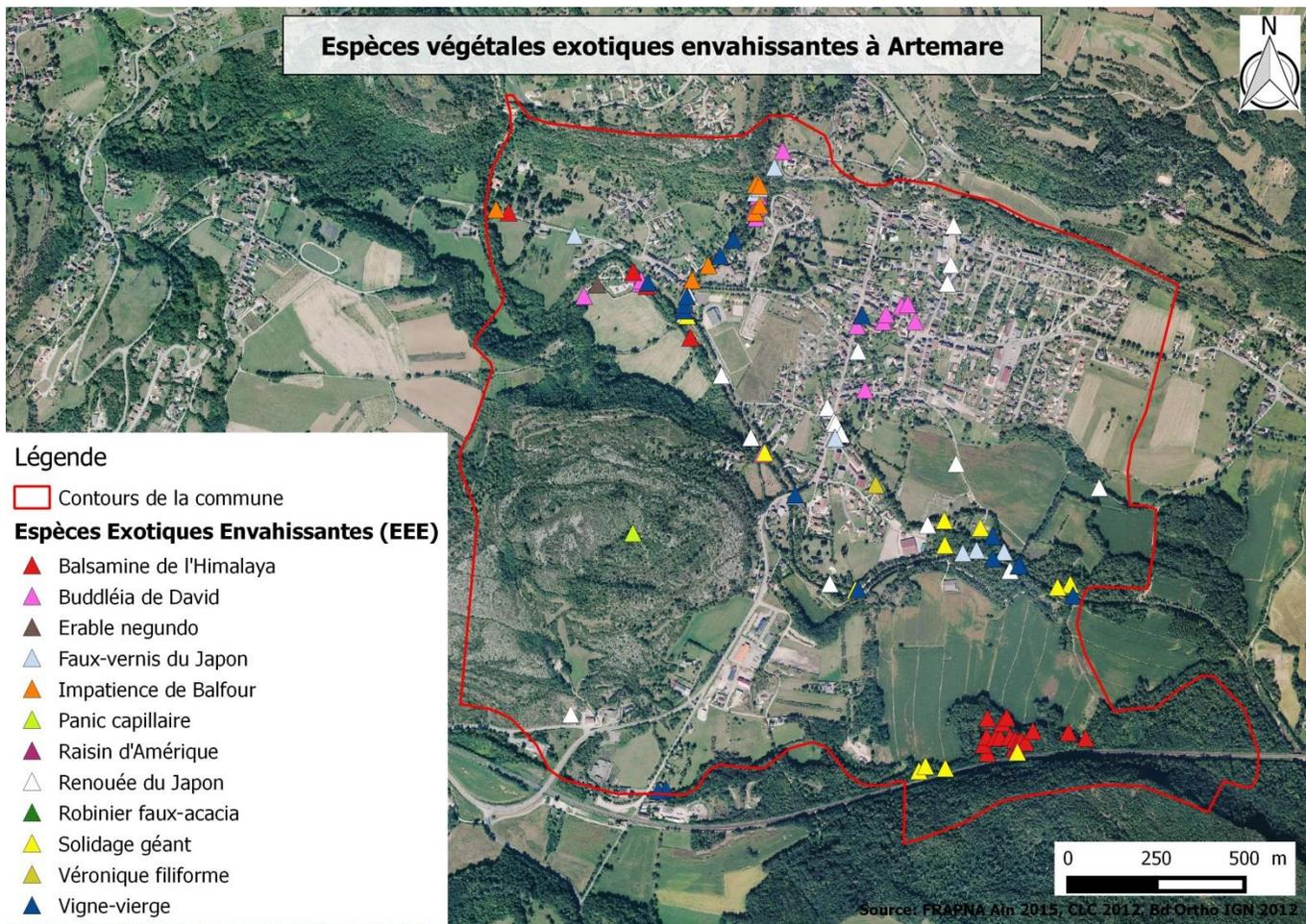
Robinier faux-acacia



Originnaire d'Amérique du Nord, cette essence d'arbre fût introduit en France au XVIIe siècle. Exploité traditionnellement pour son bois très résistant et fréquemment planté dans le cadre de projets de revégétalisation, il s'est largement naturalisé sur l'ensemble du territoire national. Pour autant, le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) représente aujourd'hui une menace pour la flore sauvage et certains habitats naturels parmi les plus sensibles. Il montre une capacité particulière à coloniser des milieux pauvres ou récemment perturbés. Il est résistant à la sécheresse et s'établit sur des sols bien drainés.

A Artemare, la seule donnée connue provient du sud-est de la commune, dans la forêt alluviale du ruisseau de l'Eau Morte. Il est sûrement présent ailleurs sur la commune, cela sera précisé lors des futurs inventaires.

- ➔ Les semis et les jeunes individus peuvent être arrachés manuellement. Pour les arbres adultes, la technique du cerclage peut être envisagée. Cette technique consiste à réaliser deux entailles circulaires autour du tronc, distantes de 10 cm, et de quelques cm de profondeur, jusqu'à l'aubier (partie «dure» de l'arbre, située sous l'écorce). La sève élaborée ne circule plus vers les racines, mais les feuilles reçoivent toujours de l'eau: la vie de l'arbre est alors ralentie, l'arbre se dessèche et tombe au bout de 1 à 3 ans (alors qu'une coupe le stresse et engendre en réaction de nombreux rejets). Cette opération est à réaliser à hauteur d'homme et au début de l'automne.



3.4 Faune

Aucun inventaire faunistique n'était prévu en 2015, les inventaires seront menés et analysés en 2016 et en 2017 en fonction des priorités dégagées de l'analyse de la connaissance des groupes faunistiques sur la commune d'Artemare (cf.4.1).

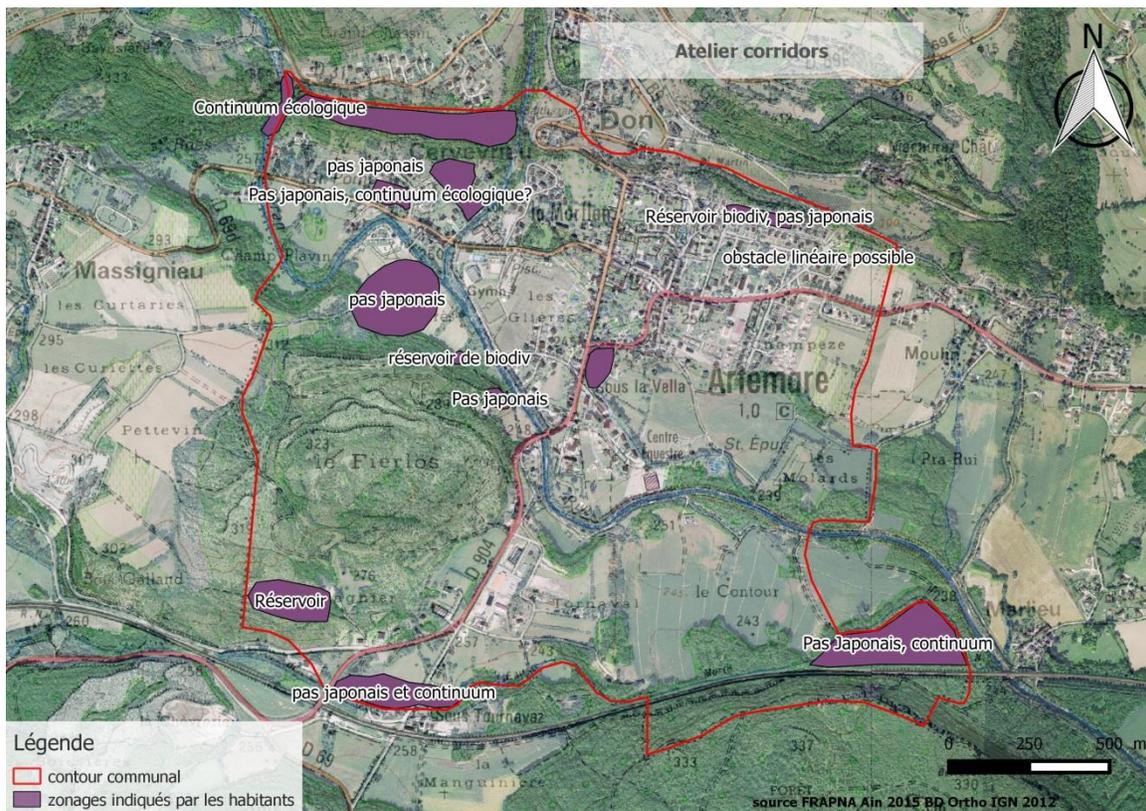
Quelques informations ont cependant été recueillies lors de l'atelier corridor réalisé le 27 novembre 2015. Elles serviront de base pour les prospections en 2016.

3.5 Corridors

La connaissance des trames vertes, bleues, jaunes ou urbaines est essentielle pour comprendre les continuités écologiques à l'échelle du territoire communal. Ces trames sont constituées des réservoirs dans lesquels la faune et la flore réalisent leurs cycles biologiques. Ils sont reliés entre eux par des corridors permettant les déplacements. La fonctionnalité de ce système fait également parti de la biodiversité au-delà de l'échelle des espèces.

Les ateliers corridors organisés dans les communes visent à appréhender spatialement et à reporter sur des cartes ce compartiment de la biodiversité. Ils s'appuient sur la participation des habitants et sur l'expertise qu'ils ont de leur territoire. Tous les acteurs du territoire (agriculteurs, promeneurs, chasseurs, pêcheurs, jardiniers,...) sont invités à apporter leur pierre à cette connaissance qui sera synthétisée sous la forme d'une carte à l'échelle de la commune. Les informations collectées seront comparées à celles du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

8 habitants d'Artemare ont participé à l'atelier du 27 novembre et cette rencontre a permis d'établir la carte suivante.



L'analyse de cette carte révèle l'importance du secteur nord-ouest de la commune pour la petite faune ainsi que pour les Oiseaux et notamment les rapaces nocturnes.

Le pourtour du massif du Fierloz s'avère particulièrement riche pour des groupes aussi divers que les Orthoptères, les Oiseaux ou les Chiroptères. Ce dernier groupe pourrait constituer un enjeu fort de la biodiversité communale.

Les boisements humides de l'Eau Morte présentent un intérêt pour les Amphibiens.

La mésofaune n'est que peu citée même si ponctuellement, le Blaireau est régulièrement observé jusque dans le bourg.

La localisation d'une mare (rare zone humide ponctuelle pour la commune) au nord-ouest de la commune permettra d'orienter les prospections pour les Amphibiens.

4 Analyse de la connaissance de la biodiversité communale et perspectives 2016

4.1 Evaluation de la connaissance de la biodiversité communale

L'état d'avancement du projet en 2015 permet une évaluation du niveau de connaissance de la flore, des différents groupes de faune et des habitats de la commune.

Classés de I à V, le niveau de connaissance se base sur une évaluation « à dire d'expert » prenant en compte la comparaison entre le **nombre d'espèces connues** sur la commune et son **potentiel en fonction des habitats** naturels présents et identifiés. Il prend également en compte la **pression d'observation** et la **spatialisation des observations** réalisées sur la commune.

	HABITATS	FLORE	FAUNE					
			Oiseaux	Mammifères (dont Chiroptères)	Odonates	Rhopalocères	Reptiles	Amphibiens
Nombre d'habitats ou d'espèces	6	168	74	18	2	43	5	4
Niveau de connaissance	III	II	II	IV	II	IV	III	II

Niveau de connaissance:

- I** : Très faible
- II** : Faible
- III**: A compléter
- IV**: Satisfaisant
- V**: Très satisfaisant

Les efforts de prospections à programmer pour les années 2016 et 2017 porteront prioritairement sur les groupes ayant les plus faibles évaluations (niveaux de I à III).

Les groupes des Orthoptères et des Rhopalocères sont particulièrement bien connus sur la commune du fait de la proximité d'un spécialiste. 28 espèces d'Orthoptères ont été observées sur la commune et le niveau de connaissance peut être estimé à IV.

Le groupe des Hyménoptères est volontairement exclus du tableau. Il est évalué à un niveau très faible mais ne sera pris en compte que si des experts viennent renforcer l'équipe de naturalistes.

Les Mammifères, et en particulier les Chiroptères sont également suffisamment connus sur la commune. Le travail de 2016 portera donc plutôt sur l'analyse de la spacialisation de la connaissance à l'échelle du territoire communal afin d'orienter les recherches pour l'année 2017.

Il en sera de même pour les Oiseaux mais le nombre d'espèces semble relativement faible compte tenu du potentiel de la commune. Une analyse plus fine est nécessaire avant d'envisager de nouvelles prospections.

4.2 Perspectives 2016

Le niveau de connaissance de la flore d'Artemare nécessite une réactualisation et les nouvelles prospections porteront plutôt sur les milieux agricoles que sur le secteur du Fierloz déjà bien connu.

La détermination des habitats constituera l'axe principal de travail pour l'année 2016. Sur la base de la pré-cartographie réalisée cette année, les 8 classes d'habitats seront prospectés pour les caractériser plus finement (EUNIS de niveau 2 ou plus). Les inventaires floristiques menés dans le cadre de cette caractérisation viendront enrichir encore la connaissance de la flore. La recherche des papillons de jour dans ces habitats constituera également un axe d'inventaire prioritaire.

Les données de la base Faune Ain (LPO Ain) n'ont pas encore été analysées finement. La répartition des observations sur le territoire permettra d'orienter les prospections futures dont certaines seront mises en œuvre dès 2016 (en même temps que des recherches de précisions d'habitats ou de relevés floristiques).

Enfin, des recherches spécifiques sur les zones humides (ponctuelles ou linéaires) seront entreprises si aucune autre source de connaissance ne vient renforcer l'état actuel que l'on peut qualifier de déficitaire pour les Odonates ou les Amphibiens.

4.3 Enjeux de biodiversité à Artemare

Les pelouses sèches du massif du Fierloz ont déjà fait l'objet de nombreuses études qui ont révélé une flore remarquable. Un plan de gestion de ce massif a même été établi pour préserver ce patrimoine végétal qui compte également un riche cortège d'orchidées sauvages. Cependant ce massif est toujours régulièrement menacé par la convoitise de carriers. Ce gisement de matériaux rocheux facilement exploitables fait l'objet de projets récurrents demandant une vigilance particulière.

Le Sérans et ses affluents constituent également un enjeu fort pour la commune. Pas seulement pour la qualité des eaux mais aussi pour les habitats rivulaires bien présents sur le territoire communal.

Enfin, mais cela devra être précisé, il semble qu'Artemare abrite **une diversité remarquable de chauve-souris** lui conférant sans doute une responsabilité à une échelle extra-communale.

5 Animation de la démarche et implication des habitants

5.1 Actions à destination des habitants

Une sortie nature animée par la FRAPNA

Compte-rendu de la sortie nature, Joëlle CATHERINE, référente de l'Atlas de la Biodiversité :

« Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité, la FRAPNA a organisé en partenariat avec la Mairie la sortie « flore/biodiversité » prévue sur l'année 2015 le samedi 29 Août de 9h45 à 12h30 : résultat de l'avancement de la démarche ABC de notre commune, sortie animée par ROCH MERMIN qui avait mené 3 enquêtes terrain au printemps 2015. Une dizaine de participants a suivi Madame le Maire et notre petit Maire du CMJ de la station d'épuration jusqu'à la limite de la commune d'Ameyzieu/Talissieu tout en longeant le Séran et la rivière d'Yon. Nous avons pu faire le point sur nos connaissances en ce qui concerne nos arbres, arbustes, buissons, fleurs, plantes médicinales, aromatiques et ...

invasives (drainées par le vent, les cours d'eau) – plantes bien souvent ennemies (allergènes) aux conséquences néfastes pour l'homme (santé) et l'environnement (offensive verte sur les écosystèmes). Un pied d'**Ambroisie** (danger sanitaire), en bordure d'un champ de maïs a été perçu, arraché et récupéré ... Non seulement la commune d'Artemare est riche de diversité sur le plan botanique mais nous avons vu et entendu divers oiseaux qui nichent sur les rives de nos rivières (martin-pêcheur/pic épeiche/merle d'eau ou cincle plongeur/huppe fasciée ...) : signe que nos cours d'eau sont de bonne qualité et notre environnement sain. L'année 2016, consacrée à la faune, sera, elle aussi, source de belles rencontres.

Les membres du CMJ présents lors de cette randonnée ont particulièrement apprécié comment fabriquer des « jouets buissonniers » à l'aide d'éléments naturels : « sifflets » avec des rejets de frêne ou de châtaignier, de saule, de sureau ; « attrape-rêves » avec des branches de noisetier, du liseron pour combattre les cauchemars ; « mirlitons » avec des roseaux ; « poupées » avec les épis de maïs ... Ils ont aimé se laver les mains dans le Séran avec la plante magique « saponaire » qui mousse tel un savon et savouré les mûres, les baies de sureau, d'aubépine... Une sortie très agréable et enrichissante à la rencontre de notre biodiversité communale qu'il nous faudra protéger et conserver pour le bien-être de chacun. »



« Plus d'arbres, plus de vie, plus de biodiversité sur le massif karstique du Fierloz »

Organisation d'un évènement par la mairie, le 28 mars 2015, dans le cadre de la journée Internationale de la Forêt :

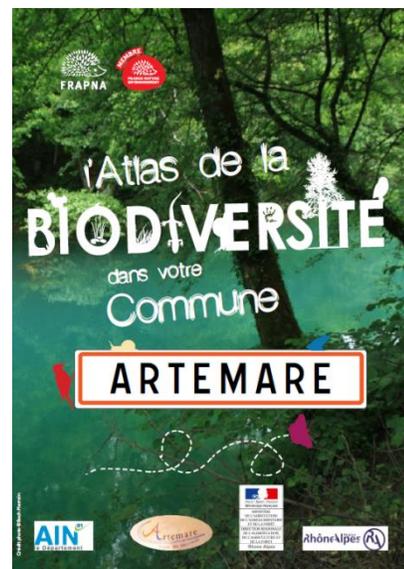
Projet intergénérationnel, axé sur l'arbre, sur la vie : une occasion de célébrer la biodiversité, le bois, le site du Fierloz et une occasion de sensibiliser également la jeune génération à la richesse du site au-delà de cet acte symbolique. Projet qui avec l'appui du Collectif-fierloz, du CCAS... vise à sensibiliser, à informer plus largement et à défendre ce site remarquable en l'état.

« Nettoyons la Nature », le 26 septembre 2015

La mairie, en lien avec le Conseil Municipal des Jeunes, a lancé le 26 septembre une opération citoyenne de ramassage des déchets en milieux naturels et urbains.

5.2 Livret grand public

Ce livret, complémentaire du bilan technique, a pour objectif d'expliquer simplement la biodiversité aux habitants de la commune, tout en les encourageant à participer au travers de programmes de sciences participatives. Ce livret évoluera tout au long de la démarche d'Atlas en fonction des connaissances acquises sur la biodiversité communale.



5.3 Visibilité dans les médias

La commune a rédigé plusieurs articles (blog de la commune, bulletin municipal), permettant d'informer les habitants de la démarche en cours :

- Février 2015, bulletin municipal de la commune :

ATLAS DE LA BIODIVERSITE : la 1^{ère} réunion publique s'est tenue le 19 février 2015

La FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) a retenu notre commune pour y réaliser un Atlas de la Biodiversité communale.

Artemare est l'une des 3 communes de

l'Ain retenue pour cette étude qui va durer 4 ans.

Le coût de cette étude s'élève à 13 920 €.

Le Conseil général de l'Ain, le Conseil Régional Rhône-Alpes et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et l'Etat (fonds de la biodiversité) s'associent financièrement à ce projet.

La participation de la commune s'établit à 1 000 € annuels.

L'objectif de cette réflexion et de ce travail vise à connaître, comprendre et agir dans le sens du respect de l'environnement, surtout quand il est déjà repéré

comme très particulier.

Les zones sensibles sont Fierloz et les berges de chacune de nos rivières (Séran, Groin, Eaux Mortes, Rivière d'Yon).

Ce travail doit se réaliser dans un esprit de grande concertation avec la population, mais aussi avec toutes les associations ou syndicats existants sur le territoire (Syndicat Mixte SERAN, Syndicat de Eaux du Valromey, etc. ...)

Le Conseil municipal des Jeunes, très attaché aux valeurs de la protection de l'environnement sera, lui aussi, particulièrement associé à cette réflexion diagnostic et à la réalisation de cet ABC.

Le Maire, Mireille CHARMONT MUNET



L'engagement de la commune dans la démarche ABC a également été relayé dans la presse locale :

- 10 février 2015, Le Progrès : le village sélectionné pour participer à l'Atlas de la biodiversité
- 2 septembre 2015, Le Progrès : [Atlas de la biodiversité, les enfants en visite de terrain](#)



5.4 Perspectives 2016-2017

Lors de la réunion des référents ABC dans l'Ain en date du 1^{er} décembre 2015, plusieurs pistes ont été envisagées avec la commune. L'ensemble de ces pistes ont été synthétisées sous forme d'un questionnaire remis à la commune (voir annexe). Des échanges en début d'année 2016, sur cette base, permettront de préciser les priorités pour 2016 puis 2017.

Conclusion

La commune d'Artemare s'est engagée pour 4 ans dans la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale depuis le début de cette année. Elle a été accompagnée par la FRAPNA Ain qui a mené un travail de bibliographie, de cartographie et d'inventaires de terrain.

Le territoire de la commune est concerné par des zonages prenant en compte la biodiversité (ZNIEFF de type I et II) et par un périmètre de protection (APPB). Les espaces concernés par ces zonages se situent en plaine (ensemble du marais de Lavours) ou sur le relief du Valromey. Les cours d'eau de la commune sont répertoriés dans l'inventaire des zones humides de l'Ain. Le massif du Fierloz offre sur ses flancs sud et nord d'assez vastes étendues de pelouses sèches répertoriées dans l'inventaire départemental.

Du fait de la grande diversité de milieux naturels, la flore patrimoniale (espèces protégées et /ou menacées) est bien présente sur la commune.

Des groupes faunistiques sont déjà bien documentés : Orthoptères, Rhopalocères. Les autres sont soit à renforcer, soit à approfondir en priorité.

Le massif du Fierloz bénéficie d'une connaissance historique et fait l'objet d'une gestion adaptée (plan de gestion). Il est aussi menacé par des projets d'exploitation récurrents. La rivière principale, le Séran, est aussi bien suivie par le SMBVS (<http://www.seran.info/>).

L'analyse des informations collectées ont permis de dégager plusieurs enjeux de biodiversité sur le territoire de la commune :

- l'étude et le maintien du réseau de haies
- la prospection du réseau de mares de la commune pour la faune et la flore
- la nécessité de rééquilibrer les connaissances naturalistes à l'échelle de la commune
- la nécessité d'augmenter le niveau de connaissance de la flore communale.

L'année 2016 permettra d'engager un travail de caractérisation des habitats et de mener des inventaires complémentaires pour les groupes identifiés comme étant prioritaires.

Annexes

ARTEMARE : liste de la flore issue de la bibliographie

En rouge : espèces exotiques envahissantes

Nom scientifique	Nom français	données bibliographiques (PIFH & CBNA)	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Protection Rhône-Alpes	Liste Rouge Rhône Alpes	Statut ZNIEFF	Espèce Invasive	Espèce remarquable	D
<i>Acer monspessulanum L.</i>	Érable de Montpellier	X				LC				
<i>Acer negundo L.</i>	Érable negundo	X						oui		
<i>Clinopodium acinos (L.) Huntze</i>	Calament des champs	X				LC				
<i>Adiantum capillus-veneris L.</i>	Cheveu de Vénus - Capillaire de Montpellier	X				LC				
<i>Ailanthus altissima (Mill.) Swingle</i>	Faux-vernis du Japon	X						oui		
<i>Allium carinatum L. sensu 2 subsp. pulchellum Bonnier & Layens</i>	Poireau	X								
<i>Allium coloratum Spreng.</i>	Ail joli	X			Art.1	EN			oui	
<i>Allium sphaerocephalon L.</i>	Ail à tête ronde	X				LC				
<i>Allium vineale L.</i>	Ail des vignes	X				LC				
<i>Allium vineale L.</i>	Ail des vignes	X				LC				
<i>Amelanchier ovalis Medik.</i>	Amélanchier	X				LC				

Nom scientifique	Nom français	données bibliographiques (PIFH & CBNA)	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Protection Rhône-Alpes	Liste Rouge Rhône Alpes	Statut ZNIEFF	Espèce Invasive	Espèce remarquable	D
<i>Anacamptis morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase	Orchis bouffon	X				LC				
<i>Anthericum liliago</i> L.	Phalangère à fleurs de lys	X				LC				
<i>Anthericum ramosum</i> L.	Phalangère rameuse	X				LC				
<i>Anthyllis vulneraria</i> L.	Anthyllide vulnéraire	X				LC				
<i>Arabis collina</i> Ten.	Arabette des collines	X				LC				
<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop.	Arabette poilue	X				LC				
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L.	Sabline à feuilles de serpolet	X				LC				
<i>Asarum europaeum</i> L.	Asaret d'Europe - Herbe de cabaret	X				LC				
<i>Asperula cynanchica</i> L.	Herbe à l'esquinancie	X				LC				
<i>Asperula tinctoria</i> L.	Aspérule des teinturiers	X				EN			oui	
<i>Asplenium fontanum</i> (L.) Bernh.	Doradille de Haller	X				LC				
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	Doradille rue des murailles	X				LC				
<i>Aster amellus</i> L.	Marguerite de la Saint-Michel	X	Art.1			EN			oui	
<i>Bothriochloa ischaemum</i> (L.) Keng	Barbon pied-de-poule	X				LC				
<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult.	Brachypode des rochers	X				LC				
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Hudson) P. Beauv.	Brachypode des bois	X				LC				
<i>Bromus benekenii</i> (Lange) Trimen	Brome de Beneken	X				LC				
<i>Bromus erectus</i> Huds.	Brome érigé	X				LC				

Nom scientifique	Nom français	données bibliographiques (PIFH & CBNA)	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Protection Rhône-Alpes	Liste Rouge Rhône-Alpes	Statut ZNIEFF	Espèce Invasive	Espèce remarquable	D
<i>Buddleja davidii</i> Franchet	Buddleia de David	X						oui		
<i>Bupleurum baldense</i> Turra	Buplèvre du Mont Baldo	X				LC				
<i>Bupleurum praealtum</i> L.	Buplèvre élevé	X				LC				
<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis commun	X				LC				
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	Callune fausse bruyère - Brande	X				LC				
<i>Campanula persicifolia</i> L.	Campanule à feuilles de pêcher	X				LC				
<i>Carex alba</i> Scop.	Laïche blanche	X				LC				
<i>Carex caryophylla</i> Latourr.	Laïche printanière	X				LC				
<i>Carex halleriana</i> Asso	Laïche alpestre	X				LC				
<i>Carex humilis</i> Leyss	Laïche humble	X				LC				
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn subsp. <i>erythraea</i>		X								
<i>Centranthus angustifolius</i> (Mill.) DC.	Centranthe à feuilles étroites	X				LC				
<i>Centranthus calcitrapae</i> (L.) Dufr.	Centranthe chausse-trape	X				LC				
<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch	Céphalanthère à feuilles étroites	X				LC				
<i>Cerastium brachypetalum</i> Desp. ex Pers.	Céaïste à pétales courts	X				LC				
<i>Cerastium pumilum</i> Curtis	Céaïste nain	X				LC				
<i>Cervaria rivini</i> Gaertn.	Peucedan Herbe aux cerfs	X				LC				
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	X				LC				
<i>Convallaria majalis</i> L.	Muguet	X				LC				
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	X				LC				

Nom scientifique	Nom français	données bibliographiques (PIFH & CBNA)	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Protection Rhône-Alpes	Liste Rouge Rhône-Alpes	Statut ZNIEFF	Espèce Invasive	Espèce remarquable	D
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style	X				LC				
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	X				LC				
<i>Dactylorhiza sambucina</i> (L.) Soó	Dactylorhize à feuilles larges	X				LC				
<i>Deschampsia flexuosa</i> (L.) Trin.	Canche fleuveuse	X				LC				
<i>Dianthus sylvestris</i> Wulfen subsp. <i>sylvestris</i>	Œillet des Bois	X								
<i>Dipsacus pilosus</i> L.	Cardère poilu	X				LC				
<i>Draba muralis</i> L.	Drave des murailles	X				LC				
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser	Épipactis rouge sombre	X				LC				
<i>Epipactis muelleri</i> Godfery	Épipactis de Müller	X				LC	DC		oui	
<i>Erucastrum gallicum</i> (Willd.) O.E.Schulz	Érucastre de France	X				LC				
<i>Erythronium dens-canis</i> L.	Érythron dent-de-chien	X				NT			oui	
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois	X				LC				
<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	Euphorbe petit-cyprès	X				LC				
<i>Festuca heterophylla</i> Lam.	Fétuque hétérophylle	X				LC				
<i>Festuca longifolia</i> Thuill. subsp. <i>pseudocostei</i> Auquier & Kerguelen	Fétuque à longues feuilles	X								
<i>Festuca marginata</i> (Hackel) K. Richter subsp. <i>marginata</i>	Fétuque de Timbal-Lagrange	X								
<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier sauvage	X				LC				
<i>Fumana procumbens</i>	Fumana à tiges retombantes	X				LC				

Nom scientifique	Nom français	données bibliographiques (PIFH & CBNA)	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Protection Rhône-Alpes	Liste Rouge Rhône Alpes	Statut ZNIEFF	Espèce Invasive	Espèce remarquable	D
<i>(Dunal) Gren.</i>										
<i>Gagea villosa (M.Bieb.) Sweet</i>	Gagée des champs	X	Art.1			LC	D		oui	
<i>Galium mollugo L.</i>	Gaillet mou	X				LC				
<i>Galium obliquum Vill.</i>	Gaillet oblique	X				LC	DC			
<i>Genista pilosa L.</i>	Genêt poilu	X				LC				
<i>Geranium rotundifolium L.</i>	Géranium à feuilles rondes	X				LC				
<i>Geranium sanguineum L.</i>	Géranium sanguin	X				LC				
<i>Globularia bisnagarica L.</i>	Globulaire commune	X				LC				
<i>Globularia bisnagarica L.</i>	Globulaire ponctuée	X				LC				
<i>Helianthemum apenninum (L.) Mill.</i>	Hélianthème des Apennins	X				LC				
<i>Helianthemum nummularium (L.) Mill.</i>	Hélianthème jaune	X				LC				
<i>Helianthemum oelandicum (L.) DC. subsp. incanum (Willk.) López-González</i>	Hélianthème glabre	X								
<i>Helleborus foetidus L.</i>	Hellébore fétide	X				LC				
<i>Hieracium piloselloides Vill. subsp. praealtum (Vill.) Zahn</i>		X								
<i>Hieracium praealtum Vill. ex Gochnat</i>	Grande Piloselle	X				LC				
<i>Hippocrepis comosa L.</i>	Hippocrepis à toupet	X				LC				
<i>Hippocrepis emerus (L.) Lassen</i>	Coronille faux-séné	X				LC				

Nom scientifique	Nom français	données bibliographiques (PIFH & CBNA)	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Protection Rhône-Alpes	Liste Rouge Rhône-Alpes	Statut ZNIEFF	Espèce Invasive	Espèce remarquable	D
<i>Hornungia petraea</i> (L.) Rchb.	Hornungie des pierres	X				LC				
<i>Hypericum maculatum</i> Crantz subsp. <i>maculatum</i>	Millepertuis tacheté	X								
<i>Impatiens balfourii</i> Hooker fil.	Balsamine de Balfour	X						oui		
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine de l'Himalaya	X						oui		
<i>Inula hirta</i> L.	Inule hérissée	X				EN	DC		oui	
<i>Inula montana</i> L.	Inule des montagnes	X				LC	DC			
<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun	X				LC				
<i>Lactuca perennis</i> L.	Laitue vivace	X				LC				
<i>Lamium amplexicaule</i> L.	Lamier amplexicaule	X				LC				
<i>Lathyrus niger</i> (L.) Bernh.	Gesse noire	X				LC	DC			
<i>Lathyrus sylvestris</i> L.	Gesse des bois	X				LC				
<i>Lathyrus vernus</i> (L.) Bernh.	Gesse printanière	X				LC	DC			
<i>Linum usitatissimum</i> ssp. <i>angustifolium</i> (Huds.) Thell.	Lin à feuilles étroites	X								
<i>Linum tenuifolium</i> L.	Lin à feuilles menues	X				LC				
<i>Medicago minima</i> (L.) L.	Luzerne naine	X				LC				
<i>Melica ciliata</i> L.	Mélique ciliée	X				LC				
<i>Melica nutans</i> L.	Mélique penchée	X				LC				
<i>Melilotus officinalis</i> Lam.	Mélilot officinal	X				LC				
<i>Melittis melissophyllum</i> L.	Mélitte à feuilles de Mélisse	X				LC				
<i>Minuartia rubra</i> (Scop.)	Alsine rouge	X				NT	DC		oui	

Nom scientifique	Nom français	données bibliographiques (PIFH & CBNA)	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Protection Rhône-Alpes	Liste Rouge Rhône Alpes	Statut ZNIEFF	Espèce Invasive	Espèce remarquable	D
<i>McNeill</i>										
<i>Moehringia muscosa L.</i>	Moehringie mousse	X				LC				
<i>Monotropa hypopitys L.</i>	Monotrope sucepin	X				LC				
<i>Myosotis arvensis Hill</i>	Myosotis des champs	X				LC				
<i>Ophrys insectifera L.</i>	Ophrys mouche	X				LC				
<i>Origanum vulgare L.</i>	Origan - Marjolaine sauvage	X				LC				
<i>Orobanche hederæ Duby</i>	Orobanche du lierre	X				LC	DC			
<i>Orobanche teucrii Holandre</i>	Orobanche de la germandrée	X				LC				
<i>Panicum capillare L.</i>	Panic capillaire	X						oui		
<i>Parthenocissus inserta (A. Kerner) Fritsch</i>	Vigne-vierge	X						oui		
<i>Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood</i>	Tunique prolifère	X				LC				
<i>Phillyrea latifolia L.</i>	Alavert à feuilles larges	X				LC	DC			
<i>Physalis alkekengi L.</i>	Coqueret	X				DD				
<i>Phytolacca americana L.</i>	Raisin d'Amérique	X						oui		
<i>Pilosella piloselloides subsp. praealta (Gochnat) S.Bräut. & Greuter, 2007</i>	Grande Piloselle	X								
<i>Pimpinella saxifraga L.</i>	Petit Boucage	X				LC				
<i>Pinus nigra Arnold subsp. nigra</i>	Pin noir d'Autriche	X								
<i>Platanthera bifolia (L.) Rich.</i>	Platanthère à deux feuilles	X				LC				
<i>Poa bulbosa L.</i>	Pâturin bulbeux	X				LC				
<i>Poa pratensis L.</i>	Pâturin des près	X				LC				

Nom scientifique	Nom français	données bibliographiques (PIFH & CBNA)	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Protection Rhône-Alpes	Liste Rouge Rhône Alpes	Statut ZNIEFF	Espèce Invasive	Espèce remarquable	D
<i>Polygonatum odoratum</i> (Mill.) Druce	Sceau de salomon odorant	X				LC				
<i>Polypodium cambricum</i> L.	Polypode austral	X				LC	0			
<i>Potentilla caulescens</i> L.	Potentille caulescente	X				LC				
<i>Potentilla neumanniana</i> Rchb.	Potentille printanière	X				LC				
<i>Potentilla rupestris</i> L.	Potentille des rochers	X				LC	DC			
<i>Prospero autumnale</i> (L.) Speta	Scille d'automne	X				LC				
<i>Prunus mahaleb</i> L.	Bois de Sainte-Lucie	X				LC				
<i>Ptychotis saxifraga</i> (L.) Loret & Barrandon	Ptychotis à feuilles variées	X				LC				
<i>Quercus humilis</i> Miller subsp. <i>lanuginosa</i> (Lam.) Franco & G. Lopez		X								
<i>Quercus petraea</i> Liebl.	Chêne sessile	X				LC				
<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent	X				LC				
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	X				LC				
<i>Ranunculus breyninus</i> Crantz	Renoncule des bois	X				DD				
<i>Reynoutria japonica</i> groupe	Renouée du japon	X						oui		
<i>Rhamnus saxatilis</i> Jacq.	Nerprun des rochers	X				LC				
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux acacia	X						oui		
<i>Saponaria ocymoides</i> L.	Saponaire faux-basilic	X				LC				
<i>Saxifraga tridactylites</i> L.	Saxifrage à trois doigts - Perce pierre	X				LC				

Nom scientifique	Nom français	données bibliographiques (PIFH & CBNA)	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Protection Rhône-Alpes	Liste Rouge Rhône-Alpes	Statut ZNIEFF	Espèce Invasive	Espèce remarquable	D
<i>Scabiosa columbaria</i> L.	Scabieuse colombarie	X				LC				
<i>Prospero autumnale</i> (L.) Speta	Scille d'automne	X				LC				
<i>Scrophularia canina</i> L. subsp. <i>juratensis</i> (Schleich. ex Wydl.) Bonnier & L	Scrophulaire du Jura	X								
<i>Securigera varia</i> (L.) Lassen	Coronille bigarrée	X				LC				
<i>Sedum album</i> L.	Orpin blanc	X				LC				
<i>Sedum dasyphyllum</i> L.	Orpin à feuilles serrées	X				LC				
<i>Sedum rubens</i> L.	Orpin rougeâtre	X				LC	DC			
<i>Sedum sediforme</i> (Jacq.) Pau	Orpin blanc jaunâtre	X				LC	0			
<i>Sedum sexangulare</i> L.	Orpin doux	X				LC				
<i>Senecio vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>	Séneçon commun	X								
<i>Sesleria caerulea</i> (L.) Ard.	Seslérie blanchâtre	X				LC				
<i>Solidago gigantea</i> Aiton	Solidage géante	X						oui		
<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz	Alouchier	X				LC				
<i>Stipa eriocalis</i> Borbás	Stipe pennée	X				LC				
<i>Stipa eriocalis</i> Borbás subsp. <i>lutetiana</i> H. Scholz	Stipe de Lutèce	X								
<i>Teucrium botrys</i> L.	Germandrée botryde	X				LC				
<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit-chêne	X				LC				
<i>Teucrium montanum</i> L.	Germandrée des montagnes	X				LC				
<i>Thymus polytrichus</i> A.Kern.	Thym à pilosité variable	X				LC				

Nom scientifique	Nom français	données bibliographiques (PIFH & CBNA)	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Protection Rhône-Alpes	Liste Rouge Rhône Alpes	Statut ZNIEFF	Espèce Invasive	Espèce remarquable	D
<i>ex Borbás</i>										
<i>Thymus serpyllum L.</i>	Thym serpolet	X								
<i>Tilia platyphyllos Scop.</i>	Tilleul à grandes feuilles	X				LC				
<i>Trinia glauca (L.) Dumort.</i>	Trinie commune	X				LC				
<i>Verbascum pulverulentum Vill.</i>	Molène pulvérulente	X				LC	0			
<i>Veronica filiformis Sm.</i>	Véronique filiforme	X						oui		
<i>Veronica spicata L.</i>	Véronique en épi	X				LC	DC			
<i>Viburnum lantana L.</i>	Viorne mancienne	X				LC				
<i>Vicia sepium L.</i>	Vesce des haies	X				LC				
<i>Viola hirta L.</i>	Violette hérissée	X				LC				

ARTEMARE : listes de la faune issue de la bibliographie (LPO Ain):

Insectes Rhopalocères :

Nom français	Nom scientifique	Dernière année d'observation
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	2014
Argus bleu céleste (Bel-Argus)	<i>Polyommatus bellargus</i>	2013
Argus bleu-nacré	<i>Polyommatus coridon</i>	2014
Argus vert (Thècle de la ronce)	<i>Callophrys rubi</i>	2015
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	2015
Azuré commun (Argus bleu)	<i>Polyommatus icarus</i>	2014
Azuré des Cytises	<i>Glaucopsyche alexis</i>	2013
Azuré du Mélilot	<i>Polyommatus dorylas</i>	2014
Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i>	2013
Azuré frêle	<i>Cupido minimus</i>	2013
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>	2009
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	2012
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	2015
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	2012
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	2014
Fadet commun (Procris)	<i>Coenonympha pamphilus</i>	2014
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	2014
Fluoré	<i>Colias alfacariensis</i>	2015
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	2014
Grand Nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	2014
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	2015
Hespérie de la Mauve (P.malvae)	<i>Pyrgus malvae</i>	2013
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	2013
Mégère (Satyre)	<i>Lasiommata megera</i>	2009
Mélitée des Mélampyres (Damier Athalie)	<i>Melitaea athalia</i>	2013
Mélitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	2012
Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	2014
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	2014
Némusien (Ariane)	<i>Lasiommata maera</i>	2012
Paon du Jour	<i>Aglais io</i>	2015
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	2015
Petite Violette	<i>Boloria dia</i>	2009
Piérade de la Moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>	2015
Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	2014
Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	2009
Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>	2009
Point-de-Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	2013
Robert-le-Diable	<i>Polygonia c-album</i>	2015
Silène	<i>Brintesia circe</i>	2014
Souci	<i>Colias croceus</i>	2015
Soufré	<i>Colias hyale</i>	2014
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	2015
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	2014

Insectes Odonates :

Nom français	Nom scientifique	Dernière année d'observation
Brunette hivernale	<i>Sympecma fusca</i>	2014
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	2014

Insectes Orthoptères :

Nom français	Nom scientifique	Dernière année d'observation
Aiolope automnale	<i>Aiolopus strepens</i>	2015
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>	2014
Caloptène ochracé	<i>Calliptamus barbarus barbarus</i>	2014
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	2009
Criquet des bromes	<i>Euchorthippus declivus</i>	2015
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar dispar</i>	2009
Criquet des Genévriers	<i>Euthystira brachyptera</i>	2009
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	2009
Criquet des pins	<i>Chorthippus vagans vagans</i>	2014
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus brunneus</i>	2014
Criquet migrateur	<i>Locusta migratoria</i>	2009
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	2009
Criquet rouge-queue	<i>Omocestus haemorrhoidalis haemorrhoidalis</i>	2014
Decticelle carroyée	<i>Platycleis tessellata</i>	2009
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	2009
Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata</i>	2014
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger ephippiger</i>	2009
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	2013
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	2009
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	2015
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	2014
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens pellucens</i>	2009
Leptohye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	2014
Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i>	2009
Oedipode rouge	<i>Oedipoda germanica</i>	2014
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea caerulea</i>	2015
Phanéroptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	2014
Sténobothre de la Palène	<i>Stenobothrus lineatus lineatus</i>	2014

Amphibiens :

Nom français	Nom scientifique	Dernière année d'observation
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	2014
Crapaud commun ou épineux	<i>Bufo bufo / spinosus</i>	2015
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	2010
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	2014

Reptiles :

Nom français	Nom scientifique	Dernière année d'observation
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	2009
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	2009
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	2015
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	2014
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	2009

Mammifères :

Nom français	Nom scientifique	Dernière année d'observation
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	2015
Campagnol terrestre forme fouisseuse	<i>Arvicola scherman</i>	2015
Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>	2015
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	2014
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	2015
Fouine	<i>Martes foina</i>	2011
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	2015
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	2013
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	2012
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	2015

Oiseaux :

Nom français	Nom scientifique	Dernière année d'observation
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	2009
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	2015
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	2015
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	2012
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	2013
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	2015
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	2015

Nom français	Nom scientifique	Dernière année d'observation
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	2011
Canard domestique (origine non naturelle)	<i>Anas platyrhynchos f. domestica</i>	2015
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2015
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	2014
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	2014
Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	2015
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	2011
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	2015
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	2015
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	2013
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	2015
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	2014
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2012
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	2015
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	2015
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	2015
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	2015
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	2015
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	2012
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	2015
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	2015
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	2015
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	2013
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	2015
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	2015
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	2015
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	2015
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2015
Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	2014
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2015
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	2012
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	2015
Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i>	2015
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	2015
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2015
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	2015
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	2015
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	2015
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	2015
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	2013
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	2013
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	2013

Nom français	Nom scientifique	Dernière année d'observation
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	2015
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	2015
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	2009
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	2013
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	2015
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	2013
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	2015
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	2015
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>	2015
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	2015
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	2015
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	2015
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	2013
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	2015
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	2015
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	2011
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	2015
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2014
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	2015
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	2015
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	2013
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	2015
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	2015
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	2014

1/Pour communiquer sur l'ABC, votre commune souhaite-t-elle :

- développer un outil propre à la commune (par ex. une page Internet dédiée sur le site Internet de votre commune) ?
Oui Non
- s'impliquer dans le développement d'un outil commun aux communes de l'Ain engagées dans la démarche ABC (par ex. un blog, qui pourrait être mis en place par la FRAPNA et alimenté par la FRAPNA et les communes) ?
Oui Non
- un outil d'information pure (articles réguliers déposés par la commune et/ou la Frapna)
Oui Non
- un outil d'échange de type forum (donner la possibilité à toute personne intéressée par la biodiversité sur la commune de déposer des articles pour interroger sur certains sujets, pour lancer des initiatives en faveur de la biodiversité, pour valoriser des actions biodiv, s'interroger sur la reconnaissance de telle ou telle espèce etc.) ?
Oui Non

2/Plusieurs pistes d'actions ont été débattues lors de la réunion ABC du 1^{er} décembre. En fonction des budgets disponibles, toutes ne pourront pas être mises en œuvre. Aussi, il est important de hiérarchiser ces actions selon les priorités des communes (1 : c'est une priorité pour vous ; 2 : c'est important mais ça vient plus tard ; 3 : s'il reste des moyens ou du temps disponible, pourquoi pas, mais ça n'est pas une priorité ; 0 : vous ne souhaitez pas que ces actions soient développées)

Nom de l'action	Descriptif succinct	Priorité pour la commune et remarques éventuelles
Communiquer sur la biodiversité et l'ABC dans le journal/bulletin communal	A chaque parution du journal communal, prévoir une rubrique sur la biodiversité de la commune. Articles alimentés par la commune pour mettre en valeur des actions en faveur de la biodiversité par exemple, et par la FRAPNA pour présenter des espèces de faune et de flore, expliquer la démarche ABC, solliciter la participation des habitants sur des projets particuliers, répondre à des questions des habitants pour une meilleure cohabitation avec la faune, etc.	
Création d'un outil numérique adossé ou non à un forum (selon les réponses apportées à la question 1)	<p>Outil commun ou dissocié aux 4 communes qui permet de communiquer sur l'actualité de l'ABC pour chaque commune, de publier des articles sur la biodiversité, sur les découvertes locales, de mettre en valeur les initiatives, petites ou grandes, en faveur de la biodiversité, etc.</p> <p>Site alimenté par la commune et la FRAPNA, voire par des habitants impliqués dans la démarche d'ABC</p> <p>Possibilité d'y adosser un forum pour développer davantage l'implication des habitants</p>	
Livret grand public en cours de démarche	Edité en cours de démarche, il a principalement pour objectif de faire connaître le projet d'ABC, et de mobiliser les habitants autour du projet. L'édition peut se faire en fonction des besoins (à l'occasion d'événements, mis à disposition en mairie, distribué	

	aux nouveaux habitants, etc.)	
Livret grand public en fin de démarche	Reprenant la trame du livret précédent, il permettra de synthétiser l'ensemble des connaissances acquises sur la biodiversité de la commune, voire de mettre en valeur des actions de la commune ou des acteurs locaux en faveur de la biodiversité. Attention, la FRAPNA ne dispose pas de budget pour permettre l'édition de ce livret.	
Animer des programmes de sciences participatives	<p>En s'appuyant sur différents programmes existants ou à développer, adaptés au territoire des communes, il s'agira de mobiliser les habitants pour qu'ils participent eux aussi aux inventaires biodiversité sur la commune. Cette étape nous semble particulièrement importante pour permettre une appropriation de la démarche par les habitants.</p> <p>Ceux-ci pourront ainsi être invités à nous renseigner sur la présence de mares, d'arbres remarquables, de vers luisants, de papillons, etc. dans leur jardin ou ailleurs sur la commune.</p> <p>Ce type d'action nécessite une animation importante (par ex. un service civique sur la commune accompagné par la FRAPNA)</p> <p>Les outils pour l'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - articles sur le journal de la commune, sur site internet/blog. - Sorties à thème à destination des habitants, en fonction des thématiques choisies pour les sciences participatives 	
Exposition photos	A l'image de ce qui a été fait par la commune de Journans, il est possible d'organiser une exposition photos, impliquant les habitants, pour mettre en valeur les richesses naturelles de la commune	
Impliquer les enfants dans la démarche ABC	Les enfants, eux aussi, peuvent contribuer aux inventaires sur la commune, que ce soit sous la forme d'animations scolaires ou dans le cadre du conseil municipal des jeunes	
Animer des sorties nature	Ces sorties peuvent être organisées en résonance avec d'autres démarches (journée de la forêt, journée internationale des zones humides, jour de la nuit, nuit de la chouette...)	
Chantier participatif	Pour faire participer concrètement les habitants à la démarche rien de tel qu'un chantier participatif : restauration et/ou création d'une mare, arrachage d'espèces exotiques envahissantes, etc.	
Choix d'un animal totem	Autre moyen pour impliquer les habitants, il est possible de leur permettre de voter, parmi des propositions, pour un animal et/ou une plante totem pour la commune. A la fois identité pour la commune et engagement à préserver les milieux de vie de l'espèce choisie, cela peut représenter un emblème fort pour les habitants.	